



1ers Etats Régionaux de l'inclusion 27 Novembre 2012 à Dijon

APF
Association des Paralysés de France
Bouge les Lignes !

ENSEMBLE
BIE
SOCIETE

CONSTRUIS
UNE
SOCIETE

AVEC
VOUS
LE 27
NOVEMBRE
À DIJON

INCLUSIVE!

A l'initiative de l'APF

2012

LES 1ERS ÉTATS RÉGIONAUX DE L'INCLUSION

Bourgogne

PROGRAMME ETATS REGIONAUX DE L'INCLUSION 27 NOVEMBRE 2012 A DIJON

9h30 : Accueil

10h : Ouverture des Etats Régionaux de l'inclusion Bourgogne

Martine MAUDONNET, Représentante régionale APF et Nathalie Swiatkowski, Directrice régionale APF

Jean-Marie BARBIER, Président de l'APF

Françoise TENNENBAUM, Adjointe au Maire de Dijon, déléguée à la santé et à la solidarité

10h45 : Intégration, insertion, inclusion...évolution ou révolution ?

Michel CHAUVIERE, sociologue et politiste, directeur de recherche au CNRS, membre du CERSA, Université Paris 2

11h15 : Echanges avec la salle

11h30 : Une société inclusive, une société de la reconnaissance ?

Pierre ANCET, maître de conférences en philosophie, chercheur au centre Georges Chevrier, CNRS-Université de Bourgogne, vice-président aux politiques culturelles

12h00 : Echanges avec la salle

12h15 : Repas

13h30 : Philippe Michel – Courrier de Mme la Ministre Carlotti

13h45 Zooms sur l'inclusion dans la région

Culture-loisirs-sports (Côte d'Or), Mobilité transports (Yonne), scolarisation (Saône et Loire), Vie quotidienne-compensation-santé (Nièvre)

14h30 : Table ronde : quelle politique pour une société inclusive ?

- Le-Chinh AVENA, Adjointe au Maire de Dijon, déléguée à la Petite Enfance
- Georges MORIN, Conseiller Général Montigny Sur Aube – Côte d'Or
- Joëlle MARZIO, Vice-Présidente au Conseil Général de Saône et Loire chargée de l'enfance, des familles et des personnes handicapées
- Dominique HUDRY, Conseiller Général de Quarre-Les-Tombes - Yonne
- Philippe MICHEL, Directeur DRJSCS Bourgogne
- Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ARS Bourgogne
- Nicolas SORET, Président de la communauté de communes de Joigny
- Paulette FONTANILLES, Conseillère municipale de Nevers, déléguée à la sécurité et sûreté civile, du handicap et de la mobilité
- Francis JAN, Délégué régional UNAFAM
- Martine MAUDONNET, Représentante régionale APF

16h00 Conclusion par le comité de pilotage des états régionaux

Journée et table ronde animée par Esteban LOPEZ

Animateur

- Bonjour à tous. Soyez les bienvenus, on va commencer ces 1ers Etats régionaux de l'inclusion.

Avant de commencer, quelques petits points d'information : des documents en braille sont disponibles à l'accueil. Vous pourrez prendre la parole aujourd'hui à travers des questions, en sollicitant les bénévoles avec les t-shirts orange. Vous avez une feuille sur laquelle vous pourrez poser vos questions tout au long de la journée.

Je vous propose d'ouvrir ces Etats régionaux avec nos premiers intervenants, Martine Maudonnet, représentante régionale de l'APF, Nathalie Swiatkowski, directrice régionale de l'APF, Jean-Marie Barbier, président de l'APF, ainsi que Françoise Tennenbaum, adjointe au Maire de Dijon, déléguée à la santé et à la solidarité.

Nathalie Swiatkowski

- Bonjour à tous, j'excuse tout d'abord quelques personnes : M. Pascal Mailhos, préfet de la région Bourgogne, François Patriat, sénateur et président du Conseil régional de Bourgogne, Martine Carillon-Couvreur, députée de la Nièvre, Mme Yvette Morillon, vice-présidente au Conseil général de la Nièvre en charge de l'Economie sociale et solidaire.

Mesdames, Messieurs, si la citoyenneté est un droit fondamental, soyez les bienvenus. L'APF, certes, mais ses partenaires associatifs, ses acteurs locaux sont réunis pour faire évoluer la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap. Je souhaite saluer chacune des associations régionales qui ont participé : l'AFM, l'Adapt, l'UNAFAM, l'AFTC, AVH.

C'est en ce sens que cette journée s'inscrit dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, où nous sommes acteurs auprès de la CRES.

Martine Maudonnet

- La notion d'inclusion est difficile à s'approprier. C'est un environnement qui accueille tous les membres de la société. La culture, les loisirs et le sport, la mobilité, la compensation et la santé, autant de questions qui nous préoccupent. Comment être autonome si tout cela ne nous est pas autorisé. La personne ne doit pas devenir invisible à l'œil, mais elle doit pouvoir se rendre visible. Faire évoluer l'environnement, ce projet de société doit aboutir à une société accueillante, pour que chacun y retrouve sa citoyenneté.

Nathalie Swiatkowski

- Le défi est de trouver les leviers facilitateurs pour les personnes, et non le contraire, comme on le trouve aujourd'hui.

Nous concluons ces propos en citant un économiste : l'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale, l'égalité et les possibilités qui s'offrent à la personne, par l'atteinte d'un niveau de vie élémentaire. Cela date de 1998, cela fait 14 ans de trop. Expérience sociale, participation active de la société, autant de notions-clés qui ne restent souvent que des mots.

Nous sommes honorés d'accueillir pour ces Etats régionaux M. Philippe Michel et Françoise Tennenbaum.

Nathalie Swiatkowski et Martine Maudonnet

- Nous déclarons les 1ers Etats régionaux de l'inclusion ouverts.

Jean Marie Barbier

- Merci beaucoup, bonjour à tous. C'est la troisième région de France qui fait des Etats Régionaux de l'Inclusion. La totalité des Régions administratives vont en faire d'ici la fin 2013. Au Conseil d'administration de l'APF, nous avons trouvé qu'il était important qu'un administrateur soit présent et délivre un message. On avait dit qu'il fallait le président car Mme Carlotti était attendue. J'ai su il y a une dizaine de jours qu'elle ne pourrait pas venir mais elle sera représentée. Je lui ai demandé de nous envoyer un de ses collaborateurs ou alors d'envoyer un petit mot, qui sera lu tout à l'heure par Philippe Michel. L'inclusion, c'est une idée qui nous vient de la Belle province, du Canada. Pour l'APF, je vais en parler un peu, c'est une notion qu'on travaille depuis trois ans, en particulier sur la notion d'éducation et d'école.

Puis, en 2010, notre association a diffusé son plaidoyer, construire une société ouverte à tous et à toutes.

Ce plaidoyer, son introduction dit notamment : vivre comme tout le monde, choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur, c'est tout ce que demandent les personnes en situation de handicap.

L'APF affirme sa volonté de transformation de la société, et fait le choix d'une méthode inclusive, et s'active dans sa mise en place en respectant les droits fondamentaux, et en offrant des services au plus près des personnes. Ça permet à tout le monde de vivre ensemble. Une société inclusive est une société ouverte à tous, conçue pour toutes les personnes. Cette société se fonde sur le respect des libertés, le principe de non-discrimination. Cela garantit à chacun une participation culturelle. Il a semblé extrêmement important pour l'APF d'être à l'origine, mais en

partenariat avec beaucoup d'associations. C'est aussi de le faire avec les élus, avec la presse et les médias comme aujourd'hui, pour qu'on en parle, que ça se sache. Si on considère que chaque être humain a les mêmes droits que les autres, c'est bien à la société de se mettre en rang, en mode bataille pour rendre cette société accessible à chacun.

Les administratifs, s'ils sont là, c'est qu'ils sont prêts à vous entendre. L'objectif est que ce soit un rendez-vous inter-associatif ouvert à tous. Nous serons tous d'accord sur une chose, c'est qu'il reste pas mal de boulot à faire. C'est aussi mettre en œuvre un espace de dialogue. Souhaitons que ça puisse l'être. L'objectif est de mieux se connaître, s'écouter et se comprendre. Avec la crise qui est là aujourd'hui, on nous dit toujours qu'il y a moins à distribuer. Je note qu'on nous refuse un certain nombre de choses qu'on nous refusait déjà avant, il y a peut-être un manque de volonté politique. Si je peux employer une image un peu culinaire, il ne s'agit pas, entre les associations et notre union, de se partager le gâteau, mais de changer de recette. Il faut qu'on s'implique davantage.

Je vais faire une allusion à l'actualité : on entend une phrase qui dit que ce qui nous rassemble est plus important que ce qui nous sépare. Je trouve que cette expression n'est pas belle du tout.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Tennenbaum

- Bonjour, M. Barbier, président national de l'APF, Mme Maudonnet, M. Le président départemental, Mme la déléguée départementale, Mme Marzio, M. Morin, conseiller général de Côte-d'Or, M. Soret, M. Philippe Michel, Messieurs et Mesdames les représentants des associations avec qui nous travaillons au quotidien. Je veux saluer Fabrice Châtel, vous êtes l'interlocuteur au quotidien pour la ville de Dijon de l'ensemble des associations. Je voudrais remercier l'APF d'avoir organisé ces 1ers Etats régionaux de l'inclusion en région Bourgogne, après deux ou trois autres régions. On vous remercie beaucoup. Je représente François Rebsamen et François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne. Vous avez dit l'importance de la construction d'une société inclusive, qui pourrait inclure dans son giron, à droits égaux, tous les citoyens, valides ou en situation de handicap, de toutes cultures, quelles que soient les différences, leurs spécificités. Et là, en fait, on en parlait la semaine dernière, est-ce que nous ne sommes pas dans la définition de la laïcité ? On verra avec le sociologue. Est-ce une action qui dépend de la laïcité ? Cette laïcité, elle veut inclure aussi tous les citoyens, quels que

soient leurs revenus, ceux qui travaillent ou ceux sans travail, les actifs et les retraités, qui sont parfois plus actifs. C'est l'enjeu de la République. Ce que l'on met ensemble pour vivre en société. Et le handicap, me direz-vous, il est source de progrès et d'innovation pour tous. C'est un domaine transversal qui ne se réduit pas au seul domaine de la solidarité. C'est un domaine transversal pour nous, les collectivités territoriales, mais aussi pour le gouvernement. Je rappelle que ça a été une priorité de campagne de François Hollande, président de la République, et c'est vrai, nous attendons tous des avancées dans ce domaine. A Dijon et en région Bourgogne, nous avons, en 2003, créé le pôle handicap du CCAS et Dijon a eu le label handicap. Nous avons développé l'accès pour tous aux services, la formation des agents pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap et je voudrais rappeler ici l'action intéressante que le pôle handicap du CCAS a menée la semaine dernière quant à la formation des agents de la ville. Mais ce ne sont que les troisième et quatrième journée car nous faisons ces formations depuis plusieurs années. Nous les faisons avec plusieurs associations, c'est la force de notre méthodologie de travail, nous ne faisons pas seuls, mais nous coordonnons les forces vives. La formation des agents de la ville, mais aussi la formation des habitants de la ville, et demain, le pôle handicap, avec les associations, vont faire le même type de formation aux jeunes des centres de loisirs. D'autres améliorations bien sûr, sur les bâtiments, on voudrait faire plus et plus vite.

Je voudrais citer d'autres actions qui sont exemplaires, et pour lesquelles nous sommes heureux : lundi, la semaine dernière, en présence des deux ministres, à Paris, au Carrousel du Louvre, une grande soirée de l'APAJH. Il y a eu le premier trophée national dans le domaine éducation et culture pour un atelier tout à fait intéressant et innovant appelé Musique et handicap. Dans cet atelier situé au Conservatoire, les jeunes en situation de handicap viennent tous pour partager cet atelier où il y a un instrumentarium qui permet à tous de rencontrer la musique. C'est une très belle initiative où l'on voit que c'est un creuset commun. Nous faisons de la musique ensemble avec des instruments adaptés. Pour le conseil régional, je voudrais citer la formation professionnelle, qui est une des compétences majeures du conseil régional et où nous avons des formations adaptées et accessibles aux personnes en situation de handicap, mais aussi des formations pour les personnes qui s'occupent, qui prennent soin des personnes en situation de handicap. Je voudrais dire qu'il faut que nous développons des professions comme les auxiliaires de vie sociale. Je ne sais pas s'il y a des représentants de l'Education Nationale ici, mais il y a un champ à développer. Si on veut

donner la même chance à tous, encore faut-il que certains soient correctement accompagnés. Il y a sûrement tout un champ à travailler ici. Les emplois tremplins ont bénéficié à des personnes en situation de handicap, qui ont pu en bénéficier à un âge plus avancé que les personnes valides. La rénovation des lycées que nous faisons. Le budget des lycées n'a pas été diminué pour 2013 alors que les autres le sont. Les lycées et formations professionnelles n'ont pas subi de baisse. Et puis les TER, qui sont particulièrement accessibles, c'est comme le Tram, il faut le prendre, c'est accessible. C'est important. Le budget TER de la Région, c'est chaque année 200 millions d'euros sur un budget total de 800 millions d'euros, c'est quand même une grosse partie du budget. Voilà, je crois que j'ai sans doute dépassé mon temps de parole, je vous souhaite de fructueux travaux et je vous remercie.
Merci.

Animateur

- Merci beaucoup pour cette introduction. Je vous propose de passer tout de suite aux interventions par les spécialistes. Voici l'inclusion, la problématique de l'intervention de Michel Chauvière, sociologue et policiste, directeur de recherche au CNRS.

Michel Chauvière

- Tout ce qui est indiqué là est juste, je propose un complément. Je ne suis pas un spécialiste de l'éducation, et encore moins spécialisé dans le champ du handicap, bien que je participe à des actions en rapport avec ce domaine, dans le cadre notamment de la revue Alter. Sur la question de l'inclusion, je ne vais pas l'aborder en tant que militant, mais avec une position externe. Je voudrais le faire de la façon suivante, en prenant l'inclusion comme un référentiel d'actions publiques. J'entends par là dans la perspective ouverte par certains collègues, notamment Pierre Muller, je cite une certaine vision de la place et du secteur concerné dans la société globale. Donc quelque chose qui met en relation des idées générales et des idées particulières. C'est un ensemble complexe qui contient des valeurs, voir l'ancien et le présent, qui contient des normes, d'abord payer la dette avant le reste, ou bien s'occuper de compétitivité, c'est aussi une norme, qui contient aussi des relations de cause à effet, si on fait ceci alors on aura cela. Cet ensemble contient aussi des images, des choses raccourcies, simplifiées. Dernière idée que j'emprunte à cet auteur : maintenir la distance entre l'approche globale et l'approche sectorielle. Deux constructions : la construction des idées générales et la construction des idées particulières. Nommer d'une

certaine façon les choses, c'est aussi une construction sociale. Et puis, pour réaliser ces opérations, il y a des intermédiaires, des associations rassemblées autour de l'APF, on pourrait appeler ça une fonction de médiation. Toutes les étapes d'évolution des référentiels passent par l'action des intermédiaires, autant que des responsables politiques, etc. Vous avez bien compris que je ne vais pas répondre à la question qui m'est posée. L'interrogation n'appelait pas à une réponse. Je vais essayer de passer par une méthode comparative en faisant l'hypothèse que le mot inclusion n'est pas à prendre tout seul, il va dans un binôme, dans une composition. Je lui associe le terme de situation de handicap. Il me semble qu'il y a une cohérence entre l'action pour l'inclusion comme référentiel global et la représentation des problèmes du handicap, comme justement des situations de handicap. Alors, ce n'est jamais qu'une construction récente, qui, pour être comprise, doit être également rapprochée avec d'autres binômes qui ont fonctionné avant. Par exemple, si on remonte aux origines d'une intervention dans le secteur de l'enfance, le binôme éducation-réadaptation.

Entre temps, on a dégagé la notion de handicap, dans les années 70, la notion d'handicap s'est imposée, en spécifiant les problèmes du handicap. Et puis on a eu, entre deux, le binôme insertion-exclusion, qui a valu pour l'exclusion économique et sociale, surtout. C'est ça que je voulais revisiter d'abord.

Je dirais d'abord que le terme d'inclusion, comme un référentiel global, appartient à une famille riche de mots utilisés dans le cadre d'actions publiques, nationales et républicaines, mais aussi internationales, pour dire des objectifs, des idéaux, des perspectives réalisables ou non. Il y en a un grand nombre. Je pense à intégration-insertion-inclusion, mais aussi assimilation, la gestion des personnes d'origine étrangère, citoyenneté, mais aussi laïcité, intérêt général, bien commun, la démocratie, valeur constitutionnelle aussi, de même que le social. Je rappelle que le préambule de 1945 le dit.

Et puis, des locutions, comme le vivre ensemble, le faire société, le bien commun, le bien-être, pourquoi pas le développement durable, c'est la même perspective générale, généreuse, etc.

Alors, je voudrais dire quelques mots, si je suis trop long, il faut m'arrêter, je vais mettre ma montre...

Rééducation-inadaptation, pendant la dernière guerre mondiale, on voit apparaître une politique de l'enfance inadaptée, il y a des magistrats, les juges pour enfants aujourd'hui, ils sont tous experts auprès des pouvoirs publics.

Il s'agit de stratégies de rattrapage, de rééducation, c'est le « re » qui se met devant insertion. Le « re » qui en rajoute une couche. C'est aussi un « re » de prévention. Ce terme n'est pas utilisé à l'époque. Ce sont des objectifs d'utilité sociale, il s'agit de faire plus pour recoller à la classe d'âge. La croyance générale est celle de l'éducabilité, contre les héritages plus répressifs qui avaient cours. Elle implique l'adhésion d'une évolution de la personne. Tout ça est très porteur. Les modalités d'actions sont classiques, la prise en charge est éducative, d'abord en institution, et parfois en milieu naturel. La professionnalisation est un passage obligé pour les éducateurs. Cette toile de fond, ce rappel est important car bien des choses vont se construire ensuite contre ce modèle, notamment sur l'invention du handicap, l'invention de la notion, pas de la situation, il s'agit de nommer les choses. Vous avez dans votre sigle « APF », Association des Paralysés de France la catégorie d'avant.

Il y a bien une invention du handicap, je ne dis pas que c'est l'invention des personnes handicapées. Il y a une invention du handicap comme catégorie légitime d'actions publiques qui aboutit en 1975. Il y a une ouverture considérable du champ d'actions car on y met les enfants, les adultes, ce qui permet une extension des équipements.

La nouvelle catégorie du handicap n'exclut que les enfants et adolescents en difficulté sociale lourde, c'est-à-dire la catégorie par laquelle était advenue la notion. C'est une catégorie qui est à la fois cognitive et gestionnaire. Elle permet de faire avancer l'image qu'on s'en fait et permet de gérer des réponses à des objectifs fixés. Le référentiel global de l'époque, qui correspond à une façon de nommer ce secteur d'activité en plein développement, c'est plutôt l'intégration ou la réintégration, toujours ce « re » qui se rajoute. C'est d'ailleurs une obligation nationale dans la loi de 1975. Mais avec des vocabulaires plus techniques comme réadaptation, etc., il y a une palette de mots. Je retiens le mot réintégration. C'est l'idée de ramener les gens. On est dans un groupe plus élargi. Le poids des groupes de pression est tout à fait important. Une formule que j'ai relevée : c'est l'expérience sociale qui se forge là. Je pense aux groupements de parents d'enfants inadaptés, l'APAJH par exemple. Beaucoup d'éléments du côté des médiateurs politico-administratifs se retrouve dans le rapport Bloch-Lainé.

Je cite quelques pages du rapport, il y a des choses intéressantes : Les enfants y trouvent des difficultés plus ou moins grandes et plus ou moins graves. Cela montre qu'on est un peu embarrassés avec ces choses-là. On ne sait pas comment nommer.

Le terme est commode, on sent bien que l'action publique a besoin de termes commodes. Ça revient à plusieurs reprises dans le texte. En leur donnant un même titre, un même objet, c'est bien un référentiel global. Ce qu'apporte ce rapport, c'est la chose suivante : il faut bien voir, dit le rapporteur, que dans chaque cas, l'inadaptation n'est que la conséquence de faits qui sont vraiment les faits importants. Il continue en expliquant qu'ils sont des infirmes, à des formes diverses. Autre mot ancien. C'est à leurs infirmités qu'il faut porter des soins. S'ajoute à cela une gravité dans le milieu où ils vivent. Ça nous rapporte un peu les éléments qui ont présidé à la construction de cette référence tout à fait essentielle. Double construction, car il y a une opposition entre un mal absolu et un mal relatif ou social, une façon de redécouper le problème. Le rapport invite également au développement plus cohérent des structures, des financements et autres. Le modèle de référence n'est donc plus le délit, la délinquance des jeunes, mais l'atteinte organique compliquée de difficultés relatives d'intégration et d'adaptation. Cependant, le vocabulaire reste un vocabulaire de réparation. Les révolutions qui viennent après sont encore à faire. Deux mots sur le couple insertion-exclusion. Il vient d'ailleurs, celui-là. Dans un contexte économique, politique et social transformé à la fin des années 70, d'autres catégories s'imposent. L'insertion devient un leitmotiv global, de tout un ensemble d'actions gouvernementales. C'est un peu comme l'inclusion aujourd'hui d'ailleurs. Il s'agit d'être multidimensionnel, d'intégrer des actions de tous niveaux, sans que ça soit finalisé sur un type d'intervention. C'est une action transversale, plutôt globale.

Il y a des politiques après le RMI, des politiques en direction des populations précaires et pauvres, la question du handicap n'est pas tout à fait à l'ordre du jour sur cela. Bien que, je disais tout à l'heure la difficulté de Henri-Jacques Sticker, il s'est vu demander de répondre dans un article sur la question : les personnes handicapées sont-elles des personnes exclues ? C'est d'abord une exclusion économique qu'une exclusion du marché du travail. C'est une exclusion portée par des acteurs particuliers. C'est à un membre du conseil économique et social qu'on doit cette catégorie. On parle plus de pauvreté que d'exclus. En toute logique, il faudrait aussi examiner la catégorie de la dépendance qui se construit dans les mêmes périodes, qui n'est pas liée au monde du handicap, bien que les personnes âgées ont fait l'objet de tendance de projet de rapprochement des politiques publiques. C'est trop de proximité, trop de besoin de nécessité de l'autre. Ce n'est pas le « hors de ». Je passe là-dessus pour arriver sur l'inclusion, que je propose de relier à la situation de handicap. Que peut-on dire ? De toute évidence,

le mot idéalise une vision du monde social. Ça a été très clair dans ce qui a été dit tout à l'heure. Une vision de l'homme autrement capable, comment être ensemble, semblables et différents ? Il fait trace d'un singulier renforcement du référentiel global. Charles Gardoux dit : une société inclusive, c'est une société sans privilège, sans exclusion. Une société idéale donc. L'inclusion, c'est choisir une société qui se conçoit pour tous, qui demande à chaque citoyen d'y participer. Nous sommes d'accord sur la rhétorique de l'inclusion à ce niveau. Dans une période de déficit, l'inclusion occuperait une place laissée vacante dans la doctrine. Cela passe par l'analyse plus fine des rapports entre le global et le sectoriel. Et puis la question de la force du droit pour soutenir l'inclusion, car sans droits, il n'y a pas d'inclusion. Je vais le dire rapidement : par différence, mon hypothèse est que l'inclusion va de pair avec le changement dans la façon de nommer les personnes, qui s'appelaient avant, non plus paralysées, ni même handicapées tout court. Maintenant elles sont l'objet d'une approche dite sociale du handicap. Cela signifie qu'on externalise la question politique du handicap. Ce n'est plus la personne directement, mais une façon collective de poser la question du handicap parmi nous. Et non pas seulement du côté des personnes en situation de handicap, ou porteurs de handicap. Il y a un paquet de mots. Il faudrait fixer tout ça, car les mots sont porteurs de sens, et de contre-sens. Il y aurait intérêt à fixer le vocabulaire.

Alors, Quelle est la genèse de ces affaires ? Il y a une genèse par le haut, c'est-à-dire par les décisions prises au niveau international, européen, sous pression d'un certain nombre de groupements. Il faut se rappeler que la décennie 82-92 était celle en faveur des handicapés, en prolongement, toute une série de journées d'études, de conférence ont lieu sur ce thème dans les années 90. C'est dans ce contexte que s'impose le modèle dit social du handicap, mettant en cause l'environnement et les formes d'organisations sociales dans leur production de situations handicapantes. Avec la révision de la classification des handicaps, qui a duré plus de dix ans, on abouti en 2001 à la classification. Dans la classification initiale, le handicap est encore défini comme un phénomène individuel avec la déficience, le désavantage. Il y a une notion nouvelle, la démarche devient interactionniste. Au niveau européen, un programme d'action communautaire de lutte contre les discriminations est adopté. Un cadre est pris. On note une situation particulière le handicap avec des aménagements raisonnables. La notion de raisonnable, quand elle apparaît, est toujours déraisonnable. C'est une façon de botter en touche. Voilà comment parle l'Europe, c'est en 2000. S'agissant du

référentiel global, mes collègues rappellent que ce mot d'origine anglaise a été élaboré par des organismes internationaux avec une visée éducative. C'est cette vision-là qu'on a proposée dans un dictionnaire.

Désigne l'affirmation des personnes d'avoir des droits. Cela s'applique à l'ensemble des enfants, particulièrement ceux en situation de handicap, ou dits avec des besoins éducatifs spéciaux. C'est le droit d'accéder à l'école de leur quartier, de participer comme les autres aux activités pédagogiques. L'inclusion implique une double transformation, c'est important.

Il faut des pratiques pour l'apprentissage de tous. Une telle option est pédagogique, mais aussi socio-politique. C'est là que ça peut rejoindre la notion de laïcité. Elle repose sur une nouvelle perception des différences. C'est applicable au-delà.

Je vais faire un rappel du mouvement inverse. Là, c'est le mouvement par le haut, par les experts et chercheurs, etc. Il y a aussi une construction par le bas, on peut remonter dans des initiatives hors de chez nous : le campus de Berkeley, l'indépendant leaving movement.

C'est un petit groupe d'étudiants handicapés moteur unis par une communauté de destin. Il y a le self help, les stratégies de Coping. C'est beaucoup plus ancien aux Etats-Unis, dans les années 30. Un peut comme pour l'APF. C'était en Suisse, mais ça a fini par arriver en France. Ce self help qu'ils développent à Berkeley est inséparable d'autres luttes, et la jonction est importante, car elle donne du sens à l'inclusion aujourd'hui. Notamment la lutte pour les droits civils, et civiques, de groupes minoritaires, comme les Noirs, les Féministes. Rappelez-vous les candidatures aux Etats-Unis, comme Nader, le représentant des consommateurs. C'est le droit de contrôle et le droit d'être consulter pour les services. C'est une jonction qui est importante, la montée de l'autonomie des personnes handicapées et les luttes des droits civils, et ceux des consommateurs.

Plus tard, ces centres de ressources pour une vie autonome vont se développer, en Europe. Il y a un retard français. Cela conduit à une meilleure représentation. Le monde du handicap s'impose comme acteur sur la scène internationale. L'APF développe aussi cela.

Sur le plan cognitif, sur le plan des idées, les critiques visent les approches qui associent le handicap aux seules déficiences. Il y a les barrières architecturales, économiques et sociales. Tout ce qui fait obstacle à la citoyenneté.

Trois remarques : une sur l'importance de la dimension juridique. Nous sommes un État de droits, il y a des libertés à soutenir, mais surtout des

droits à créance. Les libertés sont déjà là à la naissance. Le problème, c'est qu'il faut plus que ça, il ne faut pas que des droits théoriques, il faut des droits créance. Il faut être attentif à l'accès au droit, mais aussi à l'effectivité des droits. Le droit, c'est d'abord une promesse. Et, faire progresser les droits aussi. J'insiste, pour tous ceux qui sont exposés aujourd'hui, nous sommes dans une situation de plus en plus compétitive, il faut faire progresser les droits pour ces personnes-là.

Deuxièmement, je vais glisser sur ce titre, l'inclusion travaille pour le qualitatif et contre le chiffre. L'inclusion rappelle qu'il n'y a pas que le chiffre. C'est l'inclusion malgré le chiffre. Enfin, sur l'inclusion, qui est encore une utopie entre projection idéale et anticipation pour demain, il faut encore des conditions particulières, trois. Il faut des institutions porteuses, et le moins institutionnel est encore une institution. Ce point est important. On est du côté des droits, pas des bénéfices et profits. Même s'il y a une vague anti-institution, ça ne veut pas dire qu'il n'en faut pas. Il faut aussi développer les savoirs, car nous ne savons pas grand-chose finalement. Il faut aussi une nouvelle politique de la qualification des intervenants, qu'ils ne se limitent pas aux AVS, ça va aussi vers des intervenants du champ médical, etc. Il faut casser la barrière historique, je reviens sur la question de l'enfant, qui sépare les éducateurs scolaires du monde médical. Ça va contre l'idée de transversalité.

Merci beaucoup.

Animateur

- Merci beaucoup pour votre intervention.

Vous pourrez répondre aux questions car la parole est à vous dans l'assistance. Peut-être avez-vous des remarques, des questions, un micro est à votre disposition dans la salle.

Une question au premier rang.

Question 1 :

- Merci. Je suis Fabrice Toletti. J'ai entendu les trois dernières notions, deux avec lesquelles je suis complètement d'accord, les deux dernières et une où vous êtes passé rapidement, en quoi l'institution serait facteur positif en termes d'évolution de la notion d'inclusion ? Personnellement, je pense qu'un des principaux freins aujourd'hui à l'inclusion, c'est l'institution, c'est le tiers, la barrière entre la personne en difficulté et la vie, la vraie vie. C'est-à-dire que c'est un des obstacles à sa participation réelle au monde ordinaire, c'est ma façon de voir. Vous êtes allé très

vite, je ne comprends pas pourquoi ce serait positif pour aller vers une meilleure participation des personnes en situation de handicap.

Michel Chauvière

- C'est peut-être parce qu'on ne s'entend pas sur le terme d'institution. Je ne suis ni pour ni contre. Je constate seulement que la construction du modèle républicain français est passé par une très forte institutionnalisation. Je ne parle pas des institutions en faveur ou non, mais des institutions en général. Je ne parle pas non plus de la Cour des comptes ou du Parlement mais les institutions intermédiaires, l'école par exemple. C'est une sorte de modèle de l'institution à la française, ou même la Sécurité Sociale. Je donne ces deux exemples car ils sont encore non-économiques, au sens de la définition européenne qui stipule que tout service est une activité économique dans un marché donné sauf exception, c'est l'école d'un côté, parce qu'il y a l'obligation scolaire et puis, c'est la Sécurité sociale car il y a l'obligation, c'est la propriété collective.

Les courants inverses sont très puissants. Pas plus tard que le mois dernier, une information disait que l'on voulait privatiser la Sécurité sociale, cela a été stoppé par Monsieur Barnier qui a fait passer une note. C'est d'abord ça pour moi l'institution. Ça va de pair avec une certaine conception où on conjugue le service aux personnes, bon ou mauvais, c'est une autre affaire, si les personnes sont satisfaites ou non, mais en même temps une conception organique du faire société. Nous sommes un tout et non pas une accumulation de programmes. Voilà la réponse générale que je voulais faire.

Et une dernière, dans la tradition institutionnaliste au début du 20^e siècle, il est dit que dans l'institution il n'y a pas que de l'institué, des murs, de l'argent, du règlement, mais aussi de l'instituant. Cela fait institution quand les personnes sont acteurs.

Animateur

- Merci.

Il reste deux minutes pour les questions, peut-être une autre.

Question 2 :

- Bonjour, j'ai été en retard, je suis désolé.

Déjà, une petite précision, l'APF est issu des grands blessés de la guerre 14-18, ça a été la suite et elle s'est spécialisée par la suite.

Vous avez dit qu'il fallait être précis sur les termes et ce que je retiens. Je ne suis pas une personne handicapée mais une personne en situation

de handicap, je suis une personne à part entière comme une personne en situation de dépendance. Le fait de ne pas spécifier est quelque part une négation. Tout au long de notre histoire : cachez ce que je ne saurais voir. C'est une première chose. Dans la définition des termes, et on voit la contradiction dans votre propos, vous parlez au national des personnes en situation de handicap et en France des personnes handicapées. La base de la famille moyenne en France est de 4 personnes, selon l'étude INSEE, les personnes présentant une déficience, c'est 12 millions de personnes.

Il y a 38 millions de citoyens touchés et, depuis un certain nombre d'années, on a abandonné ces personnes.

On a sauvé un certain nombre de personnes qui avaient des AVC, on a retiré un cinquième de la population de notre société. La société, je parle économie, le monde du handicap et les personnes en situation de handicap, c'est 1/5^e de la population. La société, c'est un cercle, si on enlève ce 1/5^e, la roue ne tourne plus.

On a supprimé ces populations pour les mettre en consommation de survie, qui ne génère que 0,6%.

Parallèlement, vous avez parlé d'institutions, je vous rappelle que le premier défaut, ce n'est pas une attaque, mais le problème des institutions, c'est qu'elles sont gestionnaires.

Beaucoup de personnes handicapées passent par le CAT mais ne sont pas reconnues. Pour être reconnu travailleur, le droit à la représentation syndical, donc dans un CAT, ce ne sont pas des salariés mais des malades. Même le milieu associatif doit revoir ça. Dans le milieu associatif, les jeunes ne viennent plus. A l'heure actuelle, nous sommes face à des sous-citoyens ou à des citoyens ? On a un manque de formation des personnels de l'administration.

Animateur

- Merci Monsieur.

Michel Chauvière

- Merci de me reprendre sur les mots flous que j'ai pu utiliser. Les mots que je ne devrais pas utiliser parlent contre moi, à mon insu. Vous avez raison sur ce plan, il faudrait élargir les termes.

Je ne sais s'il y a un monde du handicap, je ne sais pas ce que vaut cette façon de voir le problème.

Ce sont des contradictions inhérentes à ces traductions.

On revient sur le débat de tout à l'heure. Sur l'institution, les institutions sont là, on peut les gérer autrement, les piloter autrement, les

transformer de l'intérieur mais il en faut. On ne peut imaginer une vie collective sans institutions qu'on aime ou non. On préférerait être seul au monde.

Quant à la citoyenneté, nous naissons citoyens, tous, il n'y a pas besoin de montrer, d'exercer sa citoyenneté pour être citoyen, c'est à notre naissance, c'est un avantage considérable.

Nous naissons citoyens, la difficulté, c'est pour ceux qui voudraient l'exercer pleinement. Le vote n'est pas obligatoire en France, on ne peut pas demander la participation pour tout le monde, c'est une erreur cette norme de participation, elle est libre. Pour ceux qui voudraient participer, il faut les soutenir, il y a des obstacles mais il n'y a pas de sous-citoyenneté, ce terme a une connotation que je critiquerai.

Animateur :

- Alors je suis désolé, il faut qu'on avance sur les questions. Une question du public, car vous pouvez poser vos questions à tout moment. Comment débattre avec l'institution « école » sur son rôle et sa place dans une société inclusive ?

- J'ai donné quelques pistes tout à l'heure. Il me semble que ça passe à la fois par une réforme de l'école et de la professionnalité au sein de l'école. Pour le moment, elle n'est pas faite encore pour être inclusive, elle a des barrières architecturales, dans la culture scolaire, elle est un peu fermée. Il y a des contre-exemples à ce que je dis. Mais il faut aussi penser une pédagogie qui soit adaptée à l'hétérogénéité des populations. Cela existait autrefois ces choses. Ma mère était institutrice au cours élémentaire, sa passion voulait lui faire réussir tout le monde. Elle donnait des « + » à certains et pas des « - » à d'autres, paix à sa mémoire. Elle rencontrait les parents, elle était dans la cité.

Quelqu'un est venu proposer ses services, un CMPP, cela a fait évoluer les choses, ce n'est pas l'école dans son principe, elle s'est laissé glisser par certains et a oublié sa vocation.

On y revient pour le moment et je trouve ça précieux, mais les formations doivent aller dans le bon sens.

Jean Marie Barbier :

- Je vais dire très rapidement : j'ai été sensible que vous parliez de la Sécurité sociale et de l'école. C'est là qu'il y a la solidarité nationale, l'école de Jaurès éduque le citoyen, elle ne fait pas seulement que l'enseigner, c'est cette école qu'il faut retrouver, où chaque enfant a sa

place et où on apprend à vivre ensemble pour devenir citoyen de la République et pas seulement apprendre les maths ou le français.

- Si je peux juste ajouter un mot, il faut faire attention à ce qu'on fait avec l'école. Pour un certain nombre de personnels de l'Education nationale, il commence à y avoir un réflexe : un enfant handicapé=une AVS.

Certaines personnes ici ont juste eu besoin de l'amitié des copains pour porter le cartable. Il faut éviter ça et éviter de raisonner comme le font certains. Cet enfant voudrait aller dans un collège mais il faut d'abord réfléchir au fait qu'un établissement scolaire soit accessible. L'école a fait beaucoup d'efforts, elle s'est adaptée aux publics défavorisés, mais c'est la même chose pour le handicap.

Animateur

- Merci Jean-Marie Barbier.

Une autre question. Vous avez parlé de laïcité, ne trouvez-vous pas dangereux cette utilisation sans le définir auparavant ?

Michel Chauvière

- J'entends quand même par laïcité un certain régime de coexistence entre les religions, les choix de chacun, dans l'espace public, sachant que les religions ne doivent pas peser sur l'action publique.

C'est la IIIe République qui l'affirme. Beaucoup de pays ont du mal avec leur laïcité. Etre dans le pays où elle a trouvé un statut institutionnel, ça nous met à l'abri de quelques retours en arrière pouvant être dangereux. C'est dirigé d'abord vers la question des confusions entre le pouvoir des religions et le pouvoir. Cela réapparaît récemment avec le débat sur le mariage pour tous qui voit Monseigneur XXIII donnant un avis de l'Eglise sur le mariage civil. C'est un débordement des règles normales. La séparation du mariage religieux et civil, l'Eglise n'a donc rien à dire.

Animateur

- Merci beaucoup pour vos réponses.

Je vous propose d'avancer et je vous demande d'accueillir Pierre Ancet, chercheur au centre Georges Chevrier.

Pierre Ancet

- Bonjour mesdames et messieurs. Je vais donc vous parler de cette question de l'inclusion à travers la reconnaissance d'autrui avec l'idée

sous-jacente que la reconnaissance inclut la reconnaissance des capacités, de la valeur de séduction d'une personne, de la valeur d'une personne en général dans ce qu'elle a de proprement humain, dans ses capacités d'adaptation, qui font la qualité de notre humanité partagée.

Etre reconnu dans sa valeur d'humain est quelque chose que nous devons tous partager car nous l'attendons des autres. Nous devons aussi le donner. Face à la reconnaissance, il y a les difficultés auxquelles nous avons fait allusion : les difficultés d'organisation, le mépris, malheureusement et il s'oppose directement à la reconnaissance. Le mépris exclut.

Exemple du mépris : le fait de confondre comme cela se fait si souvent encore la difficulté motrice avec la difficulté intellectuelle, l'absence d'autonomie physique et l'absence d'autonomie intellectuelle. Souvent on passe de l'incapacité physique à une incapacité supposée dans d'autres domaines.

Et si l'on prône la reconnaissance, on prônera aussi la réciprocité. Je parlais de partage et de donner et recevoir, il y a donc une réciprocité qui s'impose même quand nous ne sommes pas physiquement comparables, même si les différences existent. Cela ne nuit pas à la réciprocité.

Le dernier livre que j'ai publié est un dialogue avec Marcel Nuss, auteur remarquable que j'ai rencontré d'abord comme auteur, et après comme personne en situation de handicap. C'est ce qui m'intéresse beaucoup ici, on peut aborder d'abord les personnes par le biais de leur capacité et ensuite pour le fait que leur apparence nous pose problème ou pas.

Cette réciprocité existe avec des personnes qui ont un handicap de nature intellectuelle, car vous le savez bien, ça ne nuit pas à la relation en tant que telle, l'intelligence émotionnelle ne doit pas être confondue avec l'intelligence au premier sens du terme. Le mépris se manifeste par l'intermédiaire du regard. Vous le connaissez tous et toutes. J'avais quelques exemples concernant ce regard. Il faut bien comprendre que ce regard n'est pas seulement de nature optique, c'est aussi l'intention portée par le regard. Le jugement qui peut passer aussi par la voix à distance, il y a aussi la manière dont on parle de quelqu'un en son absence. J'ai pu remarquer dans les propos de certaines personnes se montrant soucieuses du respect de chacun, en privé, le discours change et on retrouve ce mépris, sur, par exemple, la différence fondamentale sur la sexualité d'une personne en situation de handicap et une personne ordinaire, comme si on avait une sexualité handicapée, je vous laisse réfléchir aux problèmes que posent ces expressions.

Ce type de regard touche d'autres circonstances. Dans les années 70, la manière dont on regardait certaines femmes. Voyez ce regard de désapprobation de cette femme d'un certain âge qui déconsidère cette attitude d'une jeune femme considérée comme de mœurs légères.

Ici le regard d'un petit garçon sur des jeunes filles siamoises. On retrouve une interrogation, c'est plus un regard perplexe se demandant comment c'est possible. On n'est pas dans le regard qui juge. Il faut voir l'interrogation même si la différence peut-être déstabilisante.

On doit l'entendre au sens de la reconnaissance cognitive et la reconnaissance éthique. La reconnaissance cognitive dit : je reconnais untel, c'est Jean-Claude.

Et la reconnaissance éthique, c'est la reconnaissance de la personne en tant que personne au titre de ses capacités.

Et sur ce défaut de reconnaissance, on peut avoir les deux qui se posent en même temps, le problème de reconnaissance cognitive, je n'identifie plus la personne et la reconnaissance éthique, par exemple après un accident. On ne reconnaît plus tout à fait la personne et plus totalement socialement. Le défaut de reconnaissance peut-être dans les deux sens.

Ce témoignage de ce qui arrive lorsqu'on se trouve dans une nouvelle situation du fait de l'accident, du développement de la situation de handicap a été bien décrit par Robert Murphy dans un livre célèbre. Il était professeur d'anthropologie à l'université et suite à une aggravation très nette d'un problème de naissance, il s'est retrouvé en fauteuil et il a décrit ses collègues ne le reconnaissant plus comme le collègue qu'il était auparavant mais comme une personne handicapée qui intervenait avec eux. Il a fallu reconquérir sa position. Il était dans une position limite entre ce qu'il était devenu et ce qu'il était avant, il y avait un hiatus, il était placé à l'écart entre la normalité qu'on lui donnait aujourd'hui et celle de professeur qu'il était. On n'est plus totalement présent, ni plus totalement reconnu, on est comme à l'écart, sur le seuil, presque ordinaire mais pas tout à fait, sans qu'on ait réellement de place accordée.

C'est tout le paradoxe entre le fait de vouloir être ordinaire, que l'on rencontre souvent dans la situation de handicap, et ce qui est demandé dans la situation ordinaire : surtout ne pas être normal, être exceptionnel, avoir de la valeur. Les personnes veulent se singulariser, être différentes mais la différence tient à ce que, dans le premier cas, on subit l'écart et, dans le second, quand on est ordinaire et qu'on souhaite être spécial, en revanche, on le choisit.

Cette situation de seuil qui est indiquée ici, il ne faut pas la confondre avec la revendication des personnes ordinaires d'être spéciales, pas tout

à fait normales, d'avoir quelque chose en plus. Rester sur le seuil, c'est subir le fait qu'on ne vous accepte pas complètement.

Le nombre de fois où, en conférence, il n'existait pas de rampes pour permettre l'accès des intervenants. Dans ces circonstances, je descendais pour que l'on soit sur un même plan lorsqu'on parlait.

Cela a des conséquences sur l'estime de soi, sur le sentiment que l'on a de sa propre valeur, qui ne consiste pas à se survaloriser, juste qu'on est à sa place. Cela permet de lutter contre le sentiment de ne rien valoir, cela permet de développer des ressources sans être écrasé par l'adversité. Ce sont des expériences tout au long de la vie. Quand on est atteint d'un handicap dès la naissance, dès cette naissance, il a fallu se construire au sein de la famille, ce que cela signifie comme difficulté d'acceptation pour les parents, pour soi, au sein du groupe social et familial. Cela veut-il dire qu'il est plus facile de se construire quand on est d'emblée en situation de handicap ? Je ne vais pas donner de réponse. Il y a des avantages à être né valide, avoir une estime de soi à laquelle on se rattache mais c'est destructeur que de se retrouver en situation de handicap et ne plus se reconnaître.

De la même façon, il est plus difficile d'arriver à se construire en ayant un handicap de naissance car on n'a jamais connu autre chose que cette situation limite.

On peut aussi répondre : parce qu'on s'est construit dans la lutte pour la reconnaissance, on en a fait une partie de soi qu'on a agrégé à ce que l'on est. Les deux réponses sont valables. Il faut retenir que la manière dont le défaut de reconnaissance peut s'inscrire dans le psychisme de quelqu'un et faire qu'il intériorise le regard dont je parlais.

C'est ce que nous dit Alexandre Jollien. Moi-même, j'ai longtemps cru que ces adéquations étaient vraies. On voit comment la non-reconnaissance, le mépris, crée une intériorisation d'une identité qu'on vous prête, que vous voudriez rendre, mais ici, le prêt est tellement intériorisé qu'on croit qu'il s'agit d'une évidence et que c'est ce que l'on est dont on parle, et non pas la manière dont on vous considère.

Donc il y a, dans l'appropriation de la reconnaissance de soi, une appropriation de soi également.

Tout à l'heure, Madame Maudonnet nous disait qu'il est important de ne pas être invisible socialement. Je suis tout à fait d'accord mais cela peut paraître étonnant car une personne en fauteuil est particulièrement visible. On est trop visible du fait de l'apparence et trop peu visible quant à ce que l'on est. Alors c'est notamment ce qui est développé par Axel Honneth, philosophe contemporain dans *La Société du mépris*. Il parle de cette invisibilité sociale où, comme dans *l'Homme invisible*,

l'invisibilité est dans le regard des autres, partout où il va, personne ne le voit.

Le philosophe ajoute qu'on peut se comporter avec les personnes comme si elles n'étaient pas réellement là avec nous. Nous le créons parfois sans le voir.

Avec nos proches, professionnels, quand on est avec quelqu'un qui peut jouer un rôle de rival, arriver à un degré d'égalité réelle. Ce n'est pas lorsque la différence est la plus forte que le problème se pose nettement.

Lors d'une journée à Dijon, j'ai interrogé une collègue quant à l'apparition du handicap, et elle nous disait, à propos de sa propre perte d'autonomie physique, que ses collègues avec qui elle était en familiarité, lorsqu'elle a été avec ses béquilles, ils ne la reconnaissaient plus et l'ignoraient en ne la regardant plus. Elle sentait leur non-regard.

Plus exactement, elle distingue trois phases : elle marche avec ses béquilles, on la reconnaît, quand le handicap est visible, elle marche avec deux béquilles, elle ne tient plus trop en place, c'est là qu'arrive cet effet. Ces collègues se sentaient trop touchés eux-mêmes car ils se sentaient peut-être trop proches. Car le handicap devient plus visible, quand elle se déplace en fauteuil, ils sont revenus à un rapport plus condescendant comme si, désormais, la hiérarchie était rétablie : il y avait les valides et puis elle. On prenait de ses nouvelles pour voir comment elle allait. Ce qui est intéressant, c'est qu'on parle de psychologues. Les choses sont rétablies en apparence mais en tant que personne handicapée et plus comme moi-même. C'est dans l'espace intermédiaire que les choses ont été plus difficiles, tant qu'elle était une rivale potentielle, une collègue à part entière, il fallait tout de même la reconnaître comme si ça contaminait les autres d'accepter sa différence. Cela se vérifie quand quelqu'un accède à des responsabilités plus importantes, quand ces personnes prennent le premier rôle, la rivalité réapparaît. Quand on commence à parler de séduction, quand on voit que quelqu'un, malgré son handicap, peut avoir une valeur de séduction comparable à quelqu'un d'autre, voire même séduire plus qu'un valide, voilà quelque chose d'insupportable pour le sujet valide.

Quand on parle de participation, elle va jusqu'au bout.

De la même manière, quand on réfléchit à ce qu'on entend par autonomie, je vous donne une définition philosophique : c'est être capable de construire une originalité de vie sans pour autant atteindre les autres. Elle requiert une égalité de droits malgré la différence psychique ou intellectuelle. C'est un principe que de contre-balancer les égalités naturelles pour rétablir une égalité de droits. La différence entre

égalité de droits et puis égalité de fait. L'égalité de fait est toujours à construire, reconstruire. L'égalité de droits est facile à affirmer mais délicate à mettre en place. La reconnaissance de l'autonomie relève du même processus. Dire à quelqu'un qu'il a une spécificité mais qu'il doit se conduire comme tous les autres dans une société qui serait uniforme car nous sommes tous les rouages d'un même ensemble, c'est réduire l'autonomie. On aurait intérêt à comprendre ce que nous apporte la situation de handicap dans la construction de l'autonomie de chacun et pas seulement les personnes en situation de handicap. J'attends d'avoir un regard de personnes en situation de handicap sur les personnes valides se considérant autonomes, ceux qui confondent l'autonomie physique et psychique. La capacité à créer ses propres normes nous montre qu'il y a peu de personnes autonomes dans la salle.

Comment reconnaître les capacités de chacun ? C'est en s'interrogeant sur les capacités de tout le monde et pas seulement le rapport à la situation de handicap perçue comme dépendante d'un point de vue validiste, comme étant le seul possible, le seul envisageable, comme on peut avoir des points sexistes. Ici, il s'agit d'essayer de vivre la réciprocité pour que chacun réfléchisse à cette inclusion, y compris le valide qui se considère d'emblée comme étant inclus, comme faisant partie intégrante de la société. Le valide souhaitant manifester son autonomie par sa différence assumée.

La situation de handicap oblige à construire cette autonomie. Et quel est le moyen de faire comprendre à chacun d'entre nous comment, au sein des contraintes, y compris les contraintes institutionnelles et sociales, une liberté nous est laissée de construire ce que nous sommes et peut-être même elle est ce qui caractérise notre humanité.

C'est l'adaptation individuelle, sociale, groupale. Comme je l'ai dit au début, c'est peut-être précisément en cherchant à reconnaître en chacun de nous cette capacité que nous allons faire évoluer la capacité de l'ensemble de la société à inclure.

Je m'arrête sur cette remarque en vous remerciant pour votre attention

Animateur

- Merci beaucoup Monsieur Ancet.

Je vous invite à rejoindre la scène pour répondre aux éventuelles questions dans la salle, on espère qu'il y en aura.

Une première question, c'est toujours plus dur. Au pire, on commence par la deuxième pour aller plus vite !

Une question au troisième rang.

Question 1 :

- En fait, c'est assez marrant quand vous aviez dit tout à l'heure, je trouvais ça constructif, qu'une personne valide et une personne en situation de handicap, en fauteuil par exemple, la différence et le regard de la personne en fauteuil peut se dire que c'est la personne valide qui est en situation de handicap car elle n'est pas à ma hauteur. Le regard d'une personne extérieure, il peut y avoir un côté condescendant car elle ne se met pas à hauteur. C'est aussi le regard d'un adulte à un enfant parfois, le fait d'être haut, c'est remettre chacun à sa place en tant qu'être humain et cette égalité qui fait qu'une personne valide est peut-être en situation de handicap par rapport à une personne qu'on verrait en situation de handicap.

Pierre Ancet

- C'est souvent ce que dit Marcel Nuss : je pose problème aux autres. On ne peut pas lui tendre la main, alors il tend le regard, il met à l'aise les gens par son sourire car il constate à quel point il est handicapant pour les autres.

Question 2

Je suis délégué départemental du groupe Polyhandicap France, je travaille beaucoup avec les philosophes, on a des réunions dans un groupe de réflexion éthique en particulier sur le polyhandicap. Je voulais simplement dire, je n'ai rien contre les philosophes, ils posent les vrais problèmes.

La représentation avec le fer à cheval donne la visibilité de deux ensembles. Si l'inclusion était totale, ce serait bien ; seulement, pour les personnes polyhandicapées, on est surtout à l'extérieur du cercle. La seule inclusion qu'on ait, c'est de vivre dans cette société, on demande une tolérance de la part de cette société. Les enfants ne peuvent pas être scolarisés, ils ne peuvent pas travailler. Il y a aussi cette reconnaissance et la tolérance de la société.

Pierre Ancet

- Par rapport aux personnes polyhandicapées, j'ai pu constater dans mon expérience personnelle, j'ai pu voir une relation d'échanges avec des personnes polyhandicapées.

Ce que cela a pu m'apporter personnellement avec des gens qui ne sont pas comme nous sommes dans le langage, qui tiennent peut-être davantage compte de la tonalité du discours, la gestuelle, que du

contenu du discours. Ça m'a beaucoup apporté personnellement compte tenu du fait que je ne fais que parler dans mon domaine professionnel. C'est mon expérience et j'espère l'avoir donnée autour de moi.

Question 3

- Bonjour, je travaille avec l'APF et souvent nous sommes en rapport avec ces gens qui se trouvent sur le seuil, beaucoup de personnes handicapées... Comment peut-on leur faire gagner du temps pour trouver leur place ? Les personnes présentes ont fait un petit chemin mais la plupart sont à l'extérieur, alors comment améliorer cette situation ?

Pierre Ancet

- C'est la question la plus délicate : comment faire ? La sensibilisation est essentielle. Cette image des années 70 montre que les choses ont changé par rapport à l'époque. Culturellement, les choses peuvent changer car la manière dont on est perçu dans le monde anglo-saxon est beaucoup plus spontanée qu'en France. Il y a bien un moyen culturel d'actions. Le regard dont j'ai parlé, il est construit socialement en manifestant l'existence des associations, de ce qui se fait. J'y participe aussi à mon échelle à l'université. Il y a cet aspect-là et au quotidien, avec toutes les questions dont on a parlées tout à l'heure avec la reconnaissance des collègues, des capacités de chacun, chose qui, quand je fais de la formation, me semble importante dans l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et l'acceptation aussi des collègues ordinaires. Cette acceptation, c'est l'acceptation de tous dans l'entreprise. On travaille en réalité pour tout le monde, quand on fait du design intelligent, on travaille pour tous, c'est un très très bon vecteur.

Question 4

- Je voulais simplement vous questionner sur une chose : n'est-ce pas à l'école de faire passer ce seuil ? Les personnes qui restent sous les seuils, il y en a beaucoup. Il y a aussi les enfants qui sont dans des familles qui sont en situation de précarité, beaucoup de gens ont l'impression de ne pas être à leur place. Cela peut être un problème culturel, social, beaucoup de problèmes. N'est-ce pas ça que l'on attend de la République, de faire passer les seuils à tous les enfants en même temps ?

Pierre Ancet

- Bien sûr, c'est ce qu'on doit attendre de notre système scolaire, qu'un enfant puisse se dire : je suis capable et non pas, je suis nul, je ne peux pas.

Et très vite, on peut décrocher du système scolaire, l'important est de permettre de raccrocher rapidement et permettre à tout moment de la vie de se cultiver. Dans la première phase, je vous rejoins tout à fait. Cette capacité inclusive doit être un élément de la culture, le premier élément dont on doit s'imprégner, c'est celui-là. L'école est le lieu primaire de la rencontre.

- Et pas seulement sur le cursus scolaire, je ne veux pas qu'on le réduise à le savoir progresser dans le cursus scolaire, l'école doit ouvrir les portes de la société.

- Simplement, je pense que pour l'école, elle doit apprendre petit à petit à transmettre les savoirs, mais encore beaucoup de boulot sur le vivre ensemble. Cette dimension existe encore trop peu dans ce qu'elle doit transmettre aux enfants de la République.

- C'est très difficile de suivre ce discours dans les actes, entre l'affirmation au sein de la classe et le fait que lorsqu'on est sorti d'un cours sur l'éthique ou la morale, on retombe dans une vision compétitive des autres. Ce qui m'intéresse, c'est la confrontation avec l'expérience et où on est en contradiction avec ses propres principes.

- L'école est le lieu idéal car quand nous faisons des sensibilisations dans les écoles, les enfants n'ont pas encore le regard de pitié, de mépris, c'est quelque chose de spontané chez l'enfant l'accueil du handicap.

Pierre Ancet

- Je montrais cette image du petit garçon, surtout plus curieux, enfant, on a besoin d'explication, bien plus qu'un adulte. Les réactions des adultes sont de plus en plus délicates car cela nous montre le futur de notre propre situation.

- Je veux ajouter un élément, il faut aussi des conditions économiques favorables. Cette école idéale dont on parle, ce n'est pas celle vers laquelle on va. Il faut des profs qui veulent encore être profs. Il y a une condition, il faut des moyens, ce n'est pas que le regard, celui-ci doit être aussi légitimé.

- En tant qu'élue, il y a l'école de l'Education nationale mais il y a tout le périscolaire qui est très important. Toutes ces actions sur les crédits municipaux et qui font intervenir des pédagogues, c'est très important pour ouvrir les portes. Il ne faut pas rester uniquement sur les heures matin et après-midi. C'est aussi le périscolaire. Et le danger, c'est les différences territoriales entre les communes ayant suffisamment de ressources et les communes rurales, par exemple, qui ont peu de moyens et où le périscolaire est réduit au minimum, toute la question est là.

Animateur

- Je redonne la parole dans le public.

Question 5

- Je souhaiterais simplement savoir comment réduire l'écart entre la théorie et la pratique. On entend toujours de beaux discours éloignés de la réalité. J'ai été dans une institution en tant que personne en situation de handicap, aujourd'hui, je travaille dans une institution pour personnes polyhandicapées et dans le fond, au niveau professionnel, les choses n'ont pas beaucoup évolué en 30-40 ans.

- Vous voulez dire, par exemple, au sein des représentations que vos propres collègues véhiculent ?

- Oui, les professionnels qui sont relativement proches du handicap, au niveau des éducateurs, des aide-soignants, il y a un certain nombre de choses n'ont pas beaucoup évolué, on fait encore à la place de la personne handicapée. On va pêcher le poisson à leur place...

- Faire à la place, c'est se substituer à mon droit s'il est immobilisé, mais ça peut être aussi faire à sa place et prendre sa place.

Les formations sont utiles, on en crée, mais pendant ce temps de formation, il faut voir la différence entre ce que l'on revendique et ce que l'on fait et par votre intermédiaire, vos collègues peuvent être davantage sensibles à cet écart, ce que l'on pense faire et ce qu'on fait réellement par rapport à ses propres actions.

- Je peux apporter un élément de réponse.

C'est la question permanente : comment on fait ? Cela renvoie à la qualité des médiateurs : les ressources disponibles car sans ressources on ne peut rien, et aussi la qualité des professionnels, j'ai parlé de la

chaîne des professionnels, pour l'instant, il y a un réel danger sur le niveau de formation, la clinique des professionnels. Vous réclamez de l'attention à chacun, ce qu'on appelle de la clinique, comme attitude par rapport à la singularité de l'autre. Ça implique des lieux de formations à la hauteur et pas des lieux pour créer de l'emploi. Les politiques d'AVS sont des politiques de soutien à l'emploi et pas une politique pour autrui. C'est la reproduction à l'identique des mêmes défauts malgré les discours.

Animateur

- Merci beaucoup. Je conclus cette matinée en remerciant nos deux intervenants, merci pour vos approches complémentaires. Avec une vision collective et politique et Monsieur Ancet, une vision plus intérieure. Je vous invite dès maintenant à partager le repas situé juste derrière... On reprend tout à l'heure. Je vous remercie. On reprend à 13h45, merci à tous.

(Pause déjeuner)

Animateur :

- Je vous invite à regagner vos places pour reprendre ces Etats généraux. J'invite les dernières personnes debout à regagner leurs places, s'il vous plaît.

Je vous propose de reprendre ces Etats généraux de l'inclusion. Et je donne la parole au président de l'APF. Les dernières personnes s'installent, merci, qu'on ne prenne pas de retard.

Jean Marie Barbier

Je suis très heureux, nous accueillons aujourd'hui Philippe Michel, en tant que porte-parole, pour nous restituer le message que Mme la ministre Carlotti a composé à notre attention.

Philippe Michel

- Merci et pardonnez-moi tous d'être en retard, je n'ai pas pu me libérer ce matin, on a fait ça très vite.

Je suis heureux de vous rejoindre. Je suis chargé de vous retransmettre le message de Madame la Ministre Carlotti.

« Monsieur le président et cher ami, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, c'est une belle initiative que prend l'Association des Paralysés de France, un des mes interlocuteurs privilégiés, en

organisant ces états régionaux à Dijon. C'est vraiment à regret que je n'ai pu être présente aujourd'hui. En employant ce terme d'inclusion qui tend à remplacer la formule de lutte contre l'exclusion, vous vous inscrivez dans le droit fil de la politique que le président de la République et le Premier ministre m'ont confiée. L'inclusion est devenue un axe structurant. Dans nos sociétés, dont les équilibres sont remis en cause par les mouvements de fond de la mondialisation et la crise se prolongeant, l'exclusion devient un phénomène majeur qui menace notre pacte républicain. Elle prend différentes formes, depuis l'exclusion individuelle de la personne âgée à la formation suburbaines survivant en marge de notre développement social. Les personnes en situation de handicap sont particulièrement fragilisées. La solidarité nationale à l'égard des personnes handicapées s'exerce aujourd'hui avec une ampleur considérable, dont beaucoup ne sont pas conscients. Si l'on considère les seules dépenses relevant d'une décision nationale, les dépenses relatives au handicap et l'exclusion s'élèvent à 27 milliards d'euros. Les départements, conseils généraux, y consacrent 5 milliards d'euros. Malgré le fait que les contraintes budgétaires s'imposant à tous sont en forte hausse. C'est beaucoup et nous savons en même temps que ce n'est pas assez. Je considère pour ma part qu'une des illustrations les plus dramatiques réside dans l'absence de leurs droits, bien loin des discours accusateurs que nous avons connus sur l'assistanat et la fraude. C'est en particulier le cas du RSA, RSA activité, mais nous trouvons le même phénomène avec d'autres allocations, le RSA jeune et l'AAH, mais nous pouvons y remédier. La crainte de la stigmatisation en est aussi la cause, vis-à-vis de son entourage, mais de l'exclu à ses propres yeux. Tout ce qui contribue à ces personnes qu'ils sont citoyens, que notre République à les mêmes devoirs qu'à tous nos ressortissants. Les accidents de la vie sont d'une terrible banalité, ce sont la maladie, l'accident de la route, la restructuration d'une entreprise dans un bassin économique. Aucun de nous n'est à l'abri de ces chocs qui peuvent déstabiliser et conduire à la marginalisation, donc je vous encourage à continuer dans cette voie. Voilà un beau défi pour nous, acteurs sociaux. Je prendrai connaissance de vos travaux et je serai attentive aux décisions que vous me ferez connaître et je les prendrai considération lors de la conférence des 10 et 11 décembre prochains dans laquelle vous trouverez la traduction de vos préoccupations ». Je vous remercie d'avoir écouté le propos de Madame Carlotti.

Jean Marie Barbier

- Simplement, ça ne se fait pas mais je vais reprendre deux secondes la parole pour dire que le 10 décembre après-midi, l'APF aura droit à la parole à la conférence nationale de lutte contre l'exclusion. C'est une demande que nous faisons depuis un certain nombre de semaines et qui vient de nous être accordée.

Animateur

- Je vous propose de poursuivre avec les zooms sur l'inclusion réalisés dans chaque département. Dans chaque département, des états des lieux ont été préparés, autour de la vie quotidienne, de la culture-loisirs et sports, la scolarisation, la mobilité et les transports et ça dans les départements de la région.

Je vois que tout le monde est installé ou presque et je donne maintenant la parole à Liliane Richard pour la Nièvre.

Aline Dourdaine - Liliane Richard

- Bonjour à tous. Le comité avait décidé de travailler sur la santé et la compensation. Nous allons exposer les réflexions du comité. Il s'est réuni à deux reprises dans les bureaux de la délégation de l'APF.

Nous avons relevé la désertification médicale, la Nièvre fait partie des déserts médicaux présents dans plus départements français. Elle ne vaut pas que pour les médecins mais pour beaucoup de professionnels médicaux. Les cabinets médicaux, dentaires, pluridisciplinaires sont rarement accessibles, ce qui réduit encore l'accès à la santé pour les personnes en situation de handicap. En ajoutant à tous ces freins les difficultés liées au milieu rural et la rareté des transports, ça pose encore un gros problème, aussi bien aux patients qu'aux professionnels. L'accès pour tous à la santé est encore un combat à mener. Il y a aussi la formation des paramédicaux, particulièrement les orthophonistes, ces professionnels ont peu d'expérience du travail en établissement. Le directeur de la MDPH 58 a bien voulu participer, il a souligné, et il est bien placé pour se rendre compte à travers l'afflux des dossiers, que la montée en charge des dossiers est très importante et il a tenu à souligner que l'obésité est un véritable handicap qu'il faudrait à présent prendre en compte. Il souhaite interroger l'agence nationale de santé à propos des jeunes se retrouvant sourds ou malentendants.

On constate une hausse des demandes des aides techniques énorme. Cette situation semblant problématique sur le département, elle lui semble problématique. D'autre part, nous avons insisté sur la spécificité de la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique et le responsable de la mission handicap de la ville de Nevers, 1500

personnes sortent en situation de handicap avéré, ils rentrent souvent dans un habitat non adapté et cela facilite les rechutes et une aggravation des handicaps .

- On a relevé aussi les leviers. Suite à ces leviers, on a constaté un travail en réseau au niveau départemental, régional et extra-départemental. Pourquoi ? Nevers est très décentré par rapport au département et nous sommes en limite avec l'Allier donc parfois on change de région et les demandes sont hors région.

Pour répondre aux besoins et demandes, des solutions ont été mises en place. Tout d'abord un travail en réseau, aussi bien au niveau départemental que régional, c'est selon les besoins de la personne concernée. Des conventions ont été signées entre le CHS et la MDPH.

Il y a aussi un développement au service des soins palliatifs pour lesquels on accorde un accueil particulier aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, notamment le levier principal selon le comité de pilotage semble être la formation.

- Nous allons passer aux constats par rapport à la compensation. Il est quand même regrettable que l'AAH soit toujours soumise aux revenus du conjoint. L'autonomie sociale et familiale ne peut exister sans autonomie financière. C'est un vrai combat politique à mener. Par ailleurs, les personnes rencontrées nous disent qu'elles ne connaissent pas leurs droits et manquent d'information. Nous nous sommes interrogés sur ce manque de communication. La communication pourrait être faite par les professionnels de santé, mais ceux-ci ont-ils la bonne information ? Par ailleurs, ils manquent peut-être de temps pour transmettre ces informations.

Comment mobiliser les professionnels de santé pour ce passage d'information ?

Quelquefois, les personnes en situation de handicap sont dans le déni, on a tous entendu : « c'est pour les autres », « ce n'est pas pour moi », « je n'en ai pas besoin ». Il est difficile de répondre à cela.

Nous avons aussi pensé à l'interdépendance entre les personnes aidées et les aidants. Un autre point : c'est la solitude au moment du diagnostic, la solitude quand une personne apprend un handicap définitif et le manque de suivi de ces personnes sur la durée : ce sont aussi des écueils dans la vie quotidienne.

Quand une demande d'adaptation du logement est demandée, il faut trouver un artisan et patienter encore pour avoir un devis. Le délai peut être très long entre la décision et la réalisation.

Les heures de ménage ne sont pas financées par la PCH. Les personnes sont lavées, nourries, mais on ne fait pas leur vaisselle et elles peuvent vivre dans des taudis, ça ne gêne personne au niveau politique, j'entends.

Le groupe a insisté sur la formation des aidants professionnels et familiaux. Les aidants devraient avoir le temps pour laisser faire lorsque c'est possible, faire avec et non faire à la place parce que ça va plus vite.

- Un point de levier à activer est la formation des professionnels de santé. Il faut qu'ils soient conscients des conséquences du handicap dans la vie quotidienne.

Cela semble être une réponse face à l'évolution du handicap, et des besoins du quotidien.

Une formation est proposée par la confédération de l'artisanat de la Nièvre afin de limiter les délais et le nombre de non-conformités. La MDPH a signé une convention pour assurer des vacations d'ergothérapeutes et de médecins pour l'évaluation des besoins.

Elle veille aussi à adapter les plans de compensation aux projets de vie de la personne. Il faut informer et sensibiliser le grand public le plus souvent possible pour une prise de conscience que le handicap est une situation particulière et non un état. Chacun de nous peut être en situation de handicap, il ne faut pas pointer du doigt certaines personnes. Ce changement de regard représentera un progrès. Personne en situation de handicap, famille ayant des jeunes enfants, personnes âgées : tous sont dans une situation qui peut les empêcher d'être mobiles. Pour les aidants, nous proposons des groupes de parole et des formations.

- Nous demandons vivement aux politiques de prendre une décision favorable au sujet de l'AAH concernant les heures de ménage, c'est un problème récurrent. D'autre part, il faudrait développer l'aide aux aidants par des formations, des groupes de parole, tout ce qu'on peut imaginer à ce niveau-là.

Nous tenons à remercier les membres du comité de pilotage pour leur participation active. Je vais les citer : Madame Paulette Fontanilles, Monsieur Jérôme Moreau, Monsieur Noël Garcia, Monsieur Bruno Chèze, Monsieur Jean-Loup Lebris, Monsieur Claude Debrades, moi-même, Madame Liliane Richard ici présente, Madame Marie-France Guillemot et Monsieur Serge Guillemot, Madame Françoise Poulin, Monsieur Ralph Tirtaine, Monsieur Eric Frère, Madame Dominique Pierret, Madame

Valérie Seinandre, Madame Géraldine Wittzmann, et Madame Corinne Brahimi.

Quand la société sera inclusive, il y aura besoin de moins de compensations techniques, je livre cela à votre réflexion : est-ce un rêve ou l'anticipation d'une réalité future ?

- **La culture-loisirs-sports**, un zoom retransmis par Martine Maudonnet avec Michel Tuizat et Pascal Vervoitte.

- L'accès à la vie culturelle est reconnu comme une démarche importante. En raison d'obstacles physiques et des difficultés propres à chacun, et afin de connaître l'existant, le collectif départemental du handicap, composé de l'association Valentin Haüy, l'AFM, l'Urapeda, Trisomie 21, handynamic, Groupe Polyhandicap, l'AFTC, l'AFSEP, l'UNAFAM et l'APF a réalisé une enquête sur le département de la Côte d'Or.

- Il y a eu 209 questionnaires envoyés, et un taux de réponses très satisfaisant puisque 62 structures ont répondu à ce questionnaire. Ces 62 structures se répartissent de la manière suivante : 20 clubs sportifs, 13 bibliothèques, 7 centre social, 7 cinémas, 5 autres.

- La première question concerne l'entrée dans les établissements, on a 74% d'établissements qui seraient accessibles selon les réponses. S'ils ne sont pas accessibles, pourquoi ? Réponses : les portes étroites, les chemins pavés.

Ensuite, on est resté sur les 11 réponses négatives. Malgré une accessibilité de l'accueil, l'établissement peut-il accueillir des personnes handicapées ? A 63%, oui. Donc l'activité est possible pour 63% des établissements interrogés. Ensuite, l'activité est-elle adaptée pour être pratiquée par des personnes handicapées ?

On a en moyenne trois à quatre demandes de personnes par an, cela veut dire que les gens sont demandeurs. Certains sont prêts à envisager des modifications : 6 oui, 3 non. Certains sont encore en attente de subventions, les locaux appartiennent aux collectivités, encore un problème de financements. Un autre témoignage, la preuve avec une volonté certaine pour une MJC : 16 ans de combat pour convaincre les élus municipaux tous valides à l'époque. La MJC a été équipée.

On a les résultats pour les 46 établissements accessibles : voilà le dégroupement : 41 oui, 4 non. Un grand nombre de structures proposent des activités adaptées. Ils sont reconnus pour avoir une accessibilité interne.

L'inaccessibilité empêcherait-elle l'activité ? 6 Oui, 3 non. Si oui pour quel handicap ? Mental, 0, psychique, 0. Si oui, auriez-vous une solution ? Non, 4 oui 2.

Solutions ? Changements du lieu d'activité, une demande spécifique de mobilier.

Nombre de personnes handicapées accueillies, il y a une volonté d'accueillir, par une capacité de 0 à 10 :22, de 11 à 30 : 8 et de 31 à 50 : seulement 2.

- les sans -réponses sont les gens qui ne sont pas concernés !

Sur le matériel spécifique mis à disposition, on a 52% nous disent qu'ils ont du matériel mis à disposition.

18% n'ont pas le matériel et 30% de sans-réponses.

- On touche un point important qui concerne le personnel des structures qui, pour la majorité des structures, n'est pas formé.

- Concernant la formation du personnel des structures, on trouve 6 structures où il y a eu une formation, 34 structures où il n'y a pas eu de formation, et 22 sans réponses. On ne sait pas en quoi consistent ces formations. L'accompagnement, la sensibilisation s'imposent évidemment. Ce questionnaire est très intéressant par rapport à ça, c'est une prise de conscience nécessaire.

- Ensuite, puisqu'ils n'ont pas de personnels formés, font-ils appel à l'extérieur pour accueillir ces personnes en situation de handicap ?

Seulement 20% des structures font appel à l'extérieur. Il y a 51% qui ne font appel à personne et 29% de sans réponse. S'ils ne sont pas formés, 20%, c'est peu.

Sur les 62 questionnaires retournées, 35 structures...

Les questionnaires ont été envoyés à des collectivités, donc les 6% de personnes handicapées, au niveau culture et sports, on est loin d'une participation active des personnes en situation de handicap à ces activités.

Ensuite, une association, l'association « Découverte association » propose des activités mais n'a pas de personnes handicapées

intéressées. Les personnes handicapées ne semblent pas intéressées, ce qui soulève le problème de l'information. Le problème des transports n'a pas été évoqué. Si on avait eu plus de temps, il aurait fallu faire une enquête parallèle auprès des personnes handicapées. On n'a que le côté des établissements. Donc manque de formation et d'information et de sensibilisation sur le handicap.

Nous allons maintenant découvrir un témoignage sur l'inclusion à la culture par l'audiodescription.

- Concernant l'audiodescription, je suppose que de temps en temps vous le voyez apparaître sur votre petit écran télévisé. Ce procédé permet aux personnes déficientes visuelles de pouvoir accéder à la télévision, un film, une émission, mais aussi à des spectacles d'art vivant et à certaines expositions.

J'explique brièvement comment ça marche. Il faut un décryptage des images, l'une après l'autre, après il faut réussir à mettre un texte qui soit relativement précis et suffisamment court, parce que ce texte ne peut pas se chevaucher sur les commentaires ou dialogues déjà existants. Cela demande un travail relativement performant. Les personnes qui réalisent ce type d'activité, ce sont des décrypteurs d'image. Depuis quelques années, il y a une école de formation où des acteurs reconnus viennent participer à cette école pour porter un peu le projet d'audiodescription. C'est un rappel général, après on verra ce qui se pratique à ce niveau au local. Au niveau de la télévision, depuis la loi et la charte du conseil de l'audiovisuel de 2009, on oblige toute chaîne de télévision qui a plus de 2,5% d'audience de diffuser des films audiodécrits, un par mois, ce n'est vraiment pas beaucoup. Les choses évoluent progressivement car l'année prochaine, ce sera un par semaine avec toujours la condition d'audimat de 2,5% nécessaire.

Il existe en plus de la télévision qui est sur une échelle nationale, on peut avoir aussi des spectacles d'art vivant. Au niveau local, il y en a eu, Triton de Philippe Decoufflé, lui-même a été très surpris qu'on puisse décrire un spectacle très visuel, ce sont des événements de cirque avec des supports de film.

Il nous a d'ailleurs demandé si on n'était pas un peu fous. On l'a soumis à ce système d'audiodescription et il a été bluffé par ce spectacle audiodécrit.

D'autres audiodescriptions ont été faites pour des danses contemporaines avec Le Sacre du printemps, dans les différentes salles de Dijon et au théâtre national de Bourgogne, des pièces de théâtre ont été audiodécrites. Dijon nous a toujours soutenus sur ce projet et a

financé un matériel adéquat permettant d'avoir un casque et d'écouter les commentaires des audiodescripteurs dans la régie. Dijon a toujours soutenu ces projets d'audiodescription. Notre difficulté est qu'il n'y a pas la dynamique nécessaire dans les salles de cinéma, on souhaiterait avoir au moins une salle proposant l'audiodescription. La dynamique est réalisée au niveau des spectacles vivants, la télévision, parce que la loi a imposé un certain nombre de contraintes. Tant que les salles de cinéma ne sont pas obligées, cela ne se fait pas. Quelque part on s'interroge beaucoup sur le fait que si la loi l'imposait, peut-être qu'on y arriverait. Avant, on évoquait des systèmes de vidéo complexes. Mais à présent, la plupart des salles sont en numérique, donc l'excuse du canal ne tient plus.

Voilà un peu le schéma sur Dijon, l'audiodescription et l'espoir au niveau d'une salle de cinéma. Merci.

- Dans notre société inclusive, il n'y aurait plus de séance spéciale, tout serait audiodécrit.

Animateur

- Je vous propose d'enchaîner avec un zoom sur la scolarisation dans le département de la Saône-et-Loire avec Eric Lavigne

- Bonjour. Nous allons vous faire un topo succinct sur ce que l'on a pu relever en termes d'éducation sur la Saône-et-Loire. C'est difficile de trouver des spécificités locales. Il aurait été plus intéressant de travailler aussi sur la formation professionnelle, l'apprentissage, l'accès des jeunes en situation de handicap dans les missions locales, mais ça fera certainement l'objet d'un travail dans de prochains états régionaux de l'inclusion.

Nous avons quand même sorti quelques chiffres, histoire de qualifier la situation de la Saône-et-Loire mais ils mériteraient d'être commentés longuement.

Tout ça pour dire qu'il y a 92 000 élèves scolarisés et pour ces 92 000 élèves scolarisés il existe une difficulté très importante à arriver à quantifier le nombre de jeunes en situation de handicap, sont proposés, au niveau de ce qui relève de la responsabilité de l'Education nationale, 47 Clis, c'est au premier degré, 14 Ulis en collège, et 4 Ulis en lycée, 14 Segpa et 1 Erea. Voilà pour l'Education nationale. Pour ce qui relève des établissements et services médico-sociaux, il y a 16 instituts médico-éducatifs et institutions thérapeutiques, c'est-à-dire 699 places en Saône et Loire. C'est en dessous du taux d'équipement de Bourgogne. Ensuite,

9 Sessad, représentant 313 places, soit un ratio inférieur à la Bourgogne. Au total, sur tout ce qui a trait au médico-social, il y a un millier de places pour ces jeunes en situation de handicap. Nous ne commenterons pas tout de suite l'évolution prévue à échéance 2016, on y reviendra tout à l'heure pour ce qui constitue des leviers, notamment au niveau de l'ARS.

Sur les freins, vous nous permettrez de nous excuser, on a quand même intitulé : est-ce qu'on n'est pas dans une situation de maltraitance passive ? Ce n'est pas un jeu de rhétorique mais un mot qui est apparu très souvent dans les témoignages recueillis tout au long de la préparation de ce travail succinct. Une maltraitance passive car on peut se poser la question, elle est certainement beaucoup plus générale qu'en Saône et Loire, à savoir : quel est le rôle de l'école ? Est-ce uniquement l'accès aux savoirs de base ou est-ce aussi de permettre une égalité des chances ? Cela ne veut pas dire que tout le monde réussira mais qu'il y ait une égalité des chances et au-delà de l'acquisition des savoirs de base, l'apprentissage de la vie.

Ce qu'on note, c'est quand même un manque général de culture du handicap qui fait que, finalement, dans les écoles, assez régulièrement, le jeune en situation de handicap est vécu un peu comme un intrus et la prise en compte du handicap au niveau des écoles est souvent aussi liée à une question de personne. Ça dépend beaucoup des individus, des investissements personnels et des volontés, mais aussi des projets d'école ne prenant pas en compte, souvent, cette dimension.

- Secundo, des personnes peu ou pas formées et insuffisantes en nombre. On parle souvent des AVS, aujourd'hui, nous notons qu'entre les préconisations de la MDPH et les heures de vie scolaire attribuées, on est à 70% des besoins couverts. Ce qui est notoirement insuffisant. Ceci étant, ce n'est pas à mettre, puisqu'on c'est du local, au discrédit de l'inspection académique, puisque celle-ci, notamment l'an dernier, s'est battue pour faire remonter le nombre d'AVS.

On note aussi des inégalités importantes et des formes de handicap qui ne sont pas prises en compte.

On ne fera pas un focus sur le moteur, mais c'est vrai que sur le sensoriel et le psychique, il y a encore beaucoup à faire.

Ensuite, des projets personnalisés peu appliqués voire inexistant, un outil qui me semble, de ce que j'ai pu entendre de droite et de gauche, ces projets personnalisés de scolarisation, il y a l'avant et l'après-école, cet outil est malheureusement très peu appliqué, malheureusement, voire inexistant.

Ce qu'on note, c'est quand même des locaux inadaptés et une mise en accessibilité dont la logique est rarement compréhensible. C'est vrai que, notamment, le Conseil Général a un plan de mise en accessibilité mais il serait préférable de commencer par les lieux où il y a des jeunes en situation de handicap.

C'est à discuter avec le Conseil Général.

Ensuite des transports scolaires souvent éreintants. Il y a des appels d'offres pour les prestataires de transports, en particulier les taxis, et la logique économique qui prévaut bien souvent fait que souvent il y a d'énormes tournées pour les enfants prenant des taxis.

- Avec aussi un manque de formation du personnel transportant les enfants et des risques énormes et le Conseil Général découvre cela et nous sommes face à des demandeurs et des sociétés qui répondent sur des appels d'offres mais qui ne sont pas étudiées. Il y a des dangers énormes pour les enfants : des enfants pas attachés dans les véhicules, des temps de trajets de plus d'une heure pour faire parfois 20 km.

- Ensuite, à nouveau, ce n'est pas inhérent à la Saône-et-Loire, j'ai appris des choses, notamment le fait que les élèves en IME ne sont pas reconnus en tant qu'élèves et les connaissances acquises ne sont pas reconnues et validées en tant que telles, ne serait-ce qu'en pouvant passer les épreuves pratiques du CAP. C'est quand même sacrément handicapant, au niveau de la recherche d'emploi et la représentation que ces jeunes peuvent avoir d'eux.

Ensuite, et ça c'est vraiment quelque chose qui est récurrent, c'est ce cloisonnement insupportable entre l'Education nationale et les établissements et services médico-sociaux qui induisent des parcours individuels très peu fluides, chaotiques, voire entraînant l'échec scolaire alors qu'il existe des décrets qui sont là pour renforcer les collaborations. C'est un point souligné par tous les professionnels du secteur qui souhaitent qu'il y ait une perméabilité plus importante et des échanges entre ces différents secteurs.

Ensuite, j'ai fait une coquille, je n'ai pas fini ma phrase, on se posait la question avec toutes les contraintes, mais certainement justifiées, en termes d'évaluation, de mise en place de démarche qualité, etc. De telles exigences ne sont pas demandées au niveau de l'école et une harmonisation des pratiques, des démarches qualité, pourraient faciliter l'appropriation d'une démarche commune. Voilà en tout cas quelques points sur ce qui nous semble constituer des freins à la scolarisation et, par induction, cette maltraitance passive. Les institutions nous

demandent d'être vigilants, donc on leur demande aussi la vigilance à ce niveau-là.

Pour les leviers à la scolarisation, là, nous avons intitulé ce chapitre « Des femmes et des hommes de bonne volonté », car, malgré tout, la majorité de nos partenaires se donnent dans leur métier et leurs convictions. On va défoncer des portes ouvertes mais c'est avant tout le respect de la loi du 11 février 2005, il y a tous les préalables pour arriver à cette scolarisation idéale et à l'égalité des chances.

On note cette nouveauté avec le Geva Scol, c'est à voir. Faut-il voir dans cette nouveauté que le Geva ordinaire est très peu utilisé.

C'est difficile ça ! Le Geva, c'est une grille d'évaluation permettant de qualifier et de quantifier les besoins individuels des personnes en situation de handicap en vue de prescrire, d'orienter, d'accompagner les personnes. Voilà.

Le Geva Scol en est un dérivé.

Je suis quand même content, sur les leviers, j'en vois pas mal... Un schéma départemental largement concerté et ça, on ne peut pas le nier. Un CDCPH revitalisé avec une forte implication du Conseil Général, ça permet une discussion intéressante avec tous les acteurs. Au niveau régional, un SROMS qui privilégie la scolarité en milieu ordinaire mais parfois on nous reproche que ceci puisse être fait aux dépens des IME.

Je n'irai pas sur les chiffres mais on voit qu'il y a une vague importante de places en SESSAD

Il y a une logique de développement durable de la part du Conseil Général qui pourrait déboucher sur l'agenda 22.

Et puis des partenariats locaux favorisant les décroisements et notamment l'expérience de la SEVA-APF.

- Je vais être court.

Le projet de la SEVA, qui est un projet d'entraînement à la vie autonome, c'est parti par le biais de l'inspecteur ASH, qui voulait donner suite à la Clis 4. Une partie seulement d'entre eux pouvait y accéder, l'autre partie ayant un niveau trop faible et étant non-orientable sur le collège. L'idée est d'offrir un autre dispositif et d'y associer plusieurs partenaires. Le Conseil Général joue le jeu de la logistique en fournissant une salle dans un collège, les transports, la restauration. L'associatif par la mise à disposition de personnels paramédicaux, éducatifs et médicaux... Quadripartite car la municipalité met des salles à disposition et l'Education nationale, qui devait jouer le jeu, car normalement elle doit mettre à disposition des temps de scolarisation. Or, aujourd'hui, on fait

une grande marche arrière, le seul personnel intervenant* est celui du SESSAD.

Ce sont des jeunes qui vont vivre des années collège tout en se préparant à des actions plus citoyennes, des actions du quotidien, se préparer au pré-professionnel . On ne désespère pas mais on voit bien qu'il faut essayer les plâtres et on regrette aussi que l'Education Nationale ne soit pas présente car je pense que ça aurait pu enrichir le débat.

- Bonjour je suis aujourd'hui heureuse d'intervenir en tant que maman d'un enfant de 14 ans atteint de troubles d'apprentissage. Il est suivi par une équipe pluridisciplinaire, grâce aux professionnels, il se trouve dans une classe ordinaire. Nous remercions par ailleurs ces équipes sans lesquelles Arnaud aurait été en échec scolaire et dans une grande souffrance. Par l'intermédiaire d'un projet personnalisé, l'équipe scolaire a pu voir les capacités de notre fils et l'encourager à passer dans une classe à effectif normal. L'année dernière, il était dans une classe aménagée avec des professeurs volontaires formés. A la rentrée, en 4^e, il était perturbé, l'enjeu était important. Nous reprenons la route, allons à la rencontre de chaque professeur pour présenter les problèmes de notre fils.

Soyons sereins pour que tout se mette en place.

Au bout d'un trimestre, les enseignants commencent à comprendre cet élève particulier, il peut enfin avoir un moment de répit, être compris et subir moins de pression. Les échanges avec les professionnels ont permis à Arnaud plus d'assurance.

Se sentir bien au fond de lui, lui permet de faire des activités extérieures, d'avoir des rêves, participer à une émission de télévision, il rêve de devenir pilote d'avion et pour cela, il s'informe, consulte les documents et a même fait un stage d'aviation. Comme vous le voyez, malgré ses difficultés, il ne manque pas de volonté. Nous remercions l'Education Nationale, la MDPH, l'équipe médicale, les professionnels de comprendre ses besoins et d'être encore présents pour notre fils. Si aujourd'hui il rêve de devenir pilote d'avion, il se sent capable d'être comme les autres. Croire en son enfant permet qu'il développe ses capacités, ses envies. A l'école comme dans ses activités, Arnaud est un enfant comme les autres. Quelle ouverture pour sa vie sociale ! Aujourd'hui, je souhaite, en tant que mère, que les parents gardent confiance. Comme disait Michel Serre*, c'est eux qui vont innover demain. Qui sait, demain, vous l'entendrez peut-être dans vos voyages dans un Boeing 747.

On ne peut être que mobilisé. L'idée serait de faire de chaque enfant un adulte.

- Merci beaucoup à tous les trois. Pour conclure ces zooms, un topo sur les transports et la mobilité dans l'Yonne.

- Ça va être difficile derrière de tels orateurs.

On aura plaisir à vous recevoir au mois de décembre.

Dominique Mandrillon et Marc Guillemain

- C'est l'Yonne, on va tenter de rattraper le temps. Le comité de pilotage était constitué de l'APF, de différentes associations comme l'AFM, la Fnath, l'UNAFAM 89, notamment. Dans un département comme le nôtre, la question des transports est un élément-clé pour l'accès des personnes en situation de handicap au travail, à la vie sociale et citoyenne. C'est vrai pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes âgées, toutes les personnes exclues dans le département car elles n'ont pas de voitures. En même temps, nous sommes conscients que cette problématique du transport, c'est une problématique très complexe. Du coup, on a voulu rester modestes et on s'est contentés de vous proposer un descriptif de l'existant aujourd'hui : au niveau du train, du service d'autocar, et mettre tout ça en regard avec des témoignages de personnes à mobilité réduite. On commence avec le train : pour le train, le TER, dans son axe Nord-Sud est accessible au niveau des trains, les « bombardiers » qui proposent des wagons accessibles y compris avec des toilettes bien conçues.

- C'est le grand luxe !

- Mais aussi sur le quai. Par contre, ces trains, ils proposent aussi un système par bande visuelle passante et par bande sonore. Mais les trains plus anciens posent beaucoup plus de problèmes.

Trois gares sont accessibles, nous, on dit plutôt : partiellement accessibles.

On a fait un exercice grandeur nature ce matin.

- On est venu tous en train pour témoigner.

Nous avons voulu prendre le train pour venir à 8 personnes en fauteuil à Dijon. Entre Auxerre et Dijon, il y a trois arrêts. Le service a refusé d'acheminer plus d'une personne à la fois, on s'est fait passer pour des

personnes voyageant séparément. Les TER sont très accessibles, c'est donc dommage.

A Auxerre et Migennes, il y a des quais rehaussés mais pas tous adaptés. Un quai sur 4 à Auxerre. Il n'y a parfois pas toujours le bon train sur le bon quai.

Passé les quais à Laroche Migennes, il nous faut faire 500m sous la pluie pour avoir un agent pour sécuriser les voies, une attente longue donc le fait du refus de nous embarquer tous ensemble. En plus, on doit faire appel à ce moment-là, parfois sur un type de train, à une plate-forme élévatrice, ce qui rend long le changement de quai et l'installation de la passerelle avec une personne à la fois, parfois c'est mécanique, une panne de batterie. Vous comprenez pourquoi ils paniquent dès qu'il y a plus d'un fauteuil.

Finalement, le voyage s'est super bien passé, le tramway, c'est chouette, on en a presque la larme à l'œil car ça s'est bien passé. C'était la première fois que je prenais le tramway à Dijon, ça devient une réalité, c'est bête qu'on limite car ce n'est pas rôdé. On était dans le tram, on était 3 fauteuils, un voyageur avec une grosse valise et une grand-mère avec une poussette, on était tous dans le même coin du wagon et on n'était pas embêtés.

Je voulais aussi dire qu'il faut aller jusqu'au bout de l'accessibilité en changeant au niveau de Laroche Migennes, c'est un gros point noir. C'est au niveau national que cela se fait. Je voudrais que cela aboutisse. Finissons pour ne plus être en attente et qu'on nous refuse à plus d'une personne.

- Le service d'autocar, ce service dessert les grands axes du département à des horaires aménagés sur les scolaires, sur les axes et horaires moins fréquentés, des lignes sont activées à la demande. Rien n'est adapté. Le schéma directeur n'a pas abouti, le prestataire n'a pas été au bout de son travail, le travail doit reprendre car la délégation arrive à échéance et l'accessibilité doit faire partie intégrante du nouvel appel d'offres. Nous sommes partants pour travailler à ce nouveau schéma d'accessibilité. Il faut rajouter les lignes de marché mises en place pour les communes ou communautés de communes et qui ne fonctionnent qu'à certaines heures pour permettre aux personnes de faire leurs courses. Ces lignes sont partiellement subventionnées par le conseil général.

Voilà des témoignages : j'habite dans une petite maison. Il y a un aller à Auxerre le lundi et le retour le vendredi. Je suis isolée car je suis séparée

de mon mari après des violences conjugales. J'ai l'aide de mes voisins, mais j'ai dû renoncer à une aide psychologique, faute de transports.

- Je suis en fauteuil électrique, je ne peux me transférer sur le siège d'une voiture, je possède une voiture aménagée, mais j'ai besoin d'un chauffeur. J'ai dû demander l'aide d'une ambulance et de la Sécurité sociale.

Mon frère est âgé de 45 ans, habite chez nos parents, son état s'aggrave, il ne peut plus aller de son fauteuil à celui de la voiture. Avant, il venait chez moi, aujourd'hui ce n'est plus possible. La MDPH a fait beaucoup, pourtant nous aurions besoin d'un système lui permettant d'aller au-delà de la petite ville où il vit.

Cela ne pourrait-il pas être possible ?

- Dans le dernier rapport, l'observatoire de l'accessibilité préconise que l'offre de services régulières soit complétée de manière transitoire tant que tout n'est pas accessible. Il semble qu'une réflexion s'impose sur la façon d'utiliser les lignes virtuelles à la demande mobilisant des véhicules de différents gabarits.

On essaie d'activer. L'exemple d'Auxerre : les transports sont gérés par la communauté de communes proposant plusieurs services, 6 lignes régulières sur 4 communes, des services à la demande et un service de substitution. Le schéma directeur existe. Depuis 2009, sur les 280 arrêts, 50 ont été supprimés, 40 ont été aménagés et 20 nouveaux sont prévus. En 2011, 16 véhicules sur 27 ont une rampe, des places réservées pour les fauteuils et des boutons à mi-hauteur.

Bientôt 27 véhicules auront des équipements.

La navette du centre d'Auxerre est accessible.

On peut dire en synthèse....

- L'avis des usagers est mitigé. Les chauffeurs ne savent pas toujours où sont les rampes, les boutons. C'est dommage, il y a les quais, les bus accessibles, mais les gens ne sont pas formés. Il faudrait apprendre pour pouvoir accueillir.

Les chauffeurs de la navette de centre-ville peuvent faire semblant de ne pas voir les personnes en situation de handicap. L'information n'est pas toujours très claire, voire inexistante aux arrêts.

- Il y avait aussi le témoignage d'une personne avec un handicap psychique expliquant que la formation des chauffeurs était importante et

qui demandait que les accompagnants ne paient pas leurs billets puisque parfois c'est nécessaire qu'elle soit accompagnée. Le témoignage d'un non-voyant, les chauffeurs de bus ont du mal à se garer au bon endroit et il ne peut donc repérer l'entrée du bus.

Il y a aussi la navette qui va chercher les personnes travaillant dans les ESAT, cette personne est musicien et explique que les horaires sont trop serrés et que le budget est de 60 euros par mois pour les taxis.

- Quand il demande des renseignements, le chauffeur lui indique de la main alors qu'elle est non-voyante.

On ne peut pas le reprocher au chauffeur, c'est un problème de sensibilisation.

- Dans les leviers : c'est d'abord la formation de l'ensemble des acteurs

- Du décideur au guichetier, au technicien de la voirie...

- La coordination entre les différents acteurs et aussi, la coordination avec des acteurs privés pour avoir du soutien de la part des pouvoirs publics.

- Pour ça, il faut voir ce qui se fait ailleurs et voir ce qui est porteur. Quand il y a déjà une expérience, il faut aller la voir.

- Enfin la concertation avec les usagers, c'est important pour une prise en compte des modes de vie et une information claire et évolutive selon les évolutions. Et si c'est possible, un temps d'accompagnement pour ceux qui utilisent pour la première fois les transports en commun. On a pu l'expérimenter ce matin.

- La première fois, c'est des angoisses comme toutes les premières fois. On est contents d'être venus à Dijon pour vérifier pour ça.

Animateur

- On vous remercie.

- Merci à vous.

- J'invite les personnes sur scène à rejoindre leurs places. Je vous rappelle que vous pouvez remplir l'enquête de satisfaction sur cette journée, n'hésitez pas à la remplir avant la fin de la journée.

Je vous invite à me rejoindre sur scène pour la table ronde.

Bien, je vous propose d'avancer et de conclure cette journée avec cette table ronde. Merci d'avoir répondu présents. Je vous présente aux spectateurs : George Morin, Dominique Hudry, Joëlle Marzio, Didier Jaffre, Le-Chinh Avena, Philippe Michel, Nicolas Soret, Paulette Fontanilles, Francis Jan et Martine Maudonnet.

Une première question : quelle politique pour une société inclusive, dont déclinées sous trois angles : la formation, les transports et la mobilité et puis les loisirs.

Pour commencer, pouvez-vous nous dire M. Morin, quelles formations sont prévues pour les personnels médico-sociaux ?

George Morin

- Merci de m'inviter, je suis un nouvel élu et je découvre le monde du handicap. Je voudrais rappeler qu'on ne va pas parler de chiffres, mais il y a quand même quelques axes sur le département qui, par leurs compétences, sont des collectivités qui répondent aux problématiques de ce matin. Quelle politique pour une société inclusive ? Les départements, vous le savez, sont en première ligne. Si quelqu'un doit bouger les lignes, c'est bien les départements. Je vous rappelle quelques chiffres, que sur la Côte-d'Or, sur 244 millions de dépenses sur la solidarité, 62 millions sont réservés au handicap. Sur la Côte-d'Or, ça représente 3500 personnes qui bénéficient des aides du Conseil Général. Notre société bouge et nous avons complètement intégré une démarche globale d'inclusion qui vise à favoriser l'insertion, l'emploi. Je vais citer quelques actions, pour notre département : la maison de l'autonomie, les transports, quelqu'un disait : on a des problèmes avec des trains. Je viens d'un petit canton rural et on n'a plus de train. On a le ticket à 1,5 euros. On prend les transports en commun pour 1,5 euros, ce qui est une particularité de la Côte-d'Or. Sur les collèges, je vais passer vite : l'accompagnement du handicap, on parlait des collèges tout à l'heure, on accompagne 203 collégiens, 13 unités localisées, on a trois SAVS. En dehors de l'institution, je voudrais présenter deux choses. Je pense qu'en tant que citoyen, je suis maire d'une petite commune, je voulais relever deux faits significatifs : on a une petite mairie qui était à l'étage et on s'est posé la question de savoir comment on pouvait rendre plus accessible la mairie. Il y a une manière anecdotique, on n'a pas de problème, car la personne en situation de handicap, car j'ai bien compris que c'étaient des personnes en situation de handicap, et pas des personnes handicapées, et elles me téléphonent et je discute avec elles.

En réfléchissant à ça, je me suis aperçu que c'était la personne qui devait demander. On s'est dit : on va se passer de cette valeur locative et on a pris le logement pour faire la mairie au rez-de-chaussée. Donc il y a des petites actions individuelles. On a bien intégré ce phénomène. Des gens intervenaient en disant que ça ne bouge pas beaucoup, je crois que c'est faux, qu'il faut rester optimiste. Deuxième point où on a vraiment travaillé sur l'inclusion. On a une personne handicapée dans le village. Pour le théâtre, la personne a dit qu'elle ne pouvait y aller. Mais il n'y avait personne pour la transporter. On s'est dit qu'on profitait et ça ne nous faisait rien d'y aller en voiture, donc on l'emmène. La première fois, ce n'est pas si facile que ça. On l'a emmené au théâtre. Le problème plus difficile, où on rentre dans le vif du sujet, c'est comment la coucher car le soir, il n'y avait plus la personne habituelle pour la coucher. On a pris sur nous, j'étais aussi embarrassé qu'elle. C'est là qu'on perçoit les choses et qu'on s'aperçoit qu'avec des petites actions, on peut faire bouger les choses. Je voulais dire d'une manière optimiste qu'on prend bien en compte cette problématique.

Animateur

- Vous avez toujours la possibilité de répondre à la question.

- Par rapport à la question qui était posée, sur la formation. Pour vous aider à répondre, qui dit Conseil Général dit MDPH, le temps dédié aux interventions est saucissonné en minutes. On ne tient pas forcément compte de la lenteur liée au handicap. Le problème vient du fait que l'équipe des MDPH n'est pas formée au handicap. On voit le côté financier, le côté temps, c'est-à-dire nombre de minutes, mais pas le côté humain. Serait-il possible d'envisager la formation des personnels pour se mettre plus facilement à la place ?

- On en rediscutera, on l'a bien vu, c'est un problème récurrent de la formation. Mais il ne faut pas se cacher derrière la formation. Les personnes qui ont un certain savoir-faire, ils doivent aussi être sensibilisés. Se pose le problème de la formation permanente, mais aussi celui de la formation tout court. Tous les acteurs doivent inclure ces problématiques dans leur programme. On le voit, dans les hôpitaux, c'est pareil. On fait beaucoup de formations.

Il y a un moment, on a un diplôme, la formation de base, après il faut adapter cette formation de base, elle devrait être incluse dans le cursus.

- Pour la formation, je rejoins ce qui vient d'être dit, il y a des articulations à prévoir. Pour les formations continues, compte tenu de l'allongement de la durée de travail, on a un droit à la formation continue. Pour la formation initiale, il y a beaucoup de professionnels de l'action sociale qui bénéficient de ces approches. Dans le domaine du sport, j'ai vu le président d'Handisport dans la salle, il connaît bien, les gens sont sensibilisés au handicap, et sont heureux de faciliter l'accès au sport. La formation initiale est beaucoup plus répandue qu'on le croit. Les formations continues, tout au long de notre vie, on peut bénéficier, y compris dans les services des conseils généraux, on peut avoir des adaptations à l'emploi. Pour la formation, il y a une articulation entre la région et l'État, l'APF, comme les autres, peuvent recommander, notamment dans la conférence nationale, vous pouvez faire passer des messages, comme quoi il faut peut-être davantage insister sur la formation.

- Moi, ce qui m'a frappé, c'est dans les quatre départements que ces problèmes de formation ont été soulevés. On s'aperçoit de la variété des acteurs qui méritent cette formation. Pour les transports, tous ceux qui accueillent, au guichet, ceux qui contrôlent, dans le sport et la culture, ceux qui accompagnent, dans les théâtres, dans les activités, dans l'enseignement. On a reparlé de l'enseignement, des AVS, et la formation des professionnels de santé. Je m'aperçois qu'il y a beaucoup à faire et dans tous les domaines d'activités, qui nous font un peu sortir de la formation vue en général.

- Pour terminer sur cette première question, et puis vous commencez à répondre aux questions qui arrivent...

On insiste encore sur le mot de formation, j'ai le plaisir de m'occuper de ce secteur. L'accueil des enfants en situation de handicap est très cher à la ville de Dijon.

Bien sûr, pour traduire concrètement la rénovation, l'accessibilité dans les crèches. Sauf une crèche située au centre-ville, frappée du secteur sauvegardé. Mais j'ai un projet sur celle-ci. Sur la formation, les professionnels de la petite-enfance en passant par le auxiliaire puéricultrice, etc., pour accueillir un enfant de moins de trois ans, il n'y a pas de souci. Au départ, c'était super, après le personnel s'est aperçu qu'il y avait une crainte. Il y avait une petite faille dans la formation de base de ces professionnels de la petite-enfance. La ville de Dijon a mis en place un projet éducatif global incluant une thématique pour la

formation pour la sensibilisation au monde du handicap, pour améliorer encore plus l'accueil des enfants en situation de handicap. Je sais que dans la salle une maman m'a déjà alertée très tôt sur ces problématiques.

Moi, je souhaiterais également qu'il y ait le même parallèle, cette aide qui vienne en plus, pour apporter le savoir-faire spécifique.

Animateur

- Vous parliez de l'exemple dijonnais, comment ça se passe en termes de formation ?

- On met en place une formation continue. J'ai en charge 1000 places de crèche, il y a 300 personnes qui travaillent. On les met en formation continue pour être sensibilisés, notamment avec le CNFPT.

- Permettez-moi d'excuser Monique Cavalier. Sur le domaine de la formation, comme l'a dit Philippe Michel, les professionnels de santé sont divers, multiples. Il y a des professionnels qui exercent dans les établissements avec des personnes en situation de handicap, qui ont reçu cette approche vis-à-vis du handicap. Les handicaps sont nombreux, vous le savez. Et du coup, la formation est aussi différente. On n'approche pas le handicap psychique de la même manière que le handicap moteur. Les spécialistes le savent mais les professionnels de santé, soit libéraux ou en clinique, n'ont pas été assez formés sur la prise en charge du handicap. D'autant plus que la science avance et que la manière d'appréhender le handicap d'il y a 30 ans n'est pas la même qu'aujourd'hui ni de demain. Il faut constamment former nos personnels. Il y a l'accessibilité des locaux, mais il y a aussi la manière de prendre en charge, de parler d'un handicap, quel qu'il soit. L'hôpital peut être très hostile.

Ce qu'il faut, c'est ouvrir, dépasser les murs, les frontières. Si on veut une vraie inclusion de la société, on a parlé des transports, mais l'accès aux soins et un certain nombre de représentants de réseaux, l'accès aux soins n'est pas facile. S'il n'y a pas une volonté forte, il n'y a pas d'accès aux soins. Ça dépasse la formation, c'est la sensibilisation, la reconnaissance.

- Je voulais ajouter un petit mot, Joëlle Marzio, vice-présidente au Conseil Général. Je voudrais témoigner du fait qu'il y a une évolution énorme depuis la loi du 11 février 2005. Et toutes les démarches qui peuvent être faites sont importantes car on a changé notre braquet en

termes de pensée, de notre schéma par les personnes âgées et les personnes handicapées. On a travaillé pour rassembler tous les professionnels et toutes les personnes qui peuvent être concernées. La sensibilisation, elle doit dépasser les frontières, professionnelles, institutionnelles. Comme dans notre schéma, on a eu des réunions de plus de 400 personnes, on est allé au-delà de nos habitudes. Ça permet d'aller plus loin dans la formation des personnels, sensibilisation d'abord, tous les champs d'accompagnement des personnes, c'est là que l'inclusion a tout son sens.

- Il y a aussi une catégorie de personnes qui ont une grande importance, en particulier pour les jeunes enfants, les jeunes adultes, c'est la sensibilisation, ça a été repris plusieurs fois, la sensibilisation, la formation, l'information des aidants, qui sont quand même là pour vraiment aider les personnes en situation de handicap.

- Un petit complément : on a parlé de l'enfance, il y a des choses qui sont gratuites pour les collectivités, qui existent, mais qui ne sont pas forcément utilisés. Par exemple les MJC, beaucoup d'animateurs, mais peu avec une formation spécifique sur le handicap. Si les recruteurs mettaient sur les propositions de poste « un plus serait une formation handicap », ça permettrait aux gens de se former, ne serait-ce que pour les petits jobs d'été, et ça favorise l'inclusion.

Animateur

- Je vous propose de passer à une question autour du transport. C'est une compétence partagée entre de nombreux acteurs, quel est l'espace de collaboration entre tous ?

- Pour les transports, ils sont sous la responsabilité de l'agglomération. Il y a une commission, et il y a les associations des handicaps, il y en a de nombreuses présentes aujourd'hui, et nous avons beaucoup travaillé sur l'adaptabilité des transports. Le travail se poursuit. On est sur la bonne voie. Et puis les collectivités ont à charge d'assurer l'accessibilité des arrêts de bus. On se partage les frais sous cette forme-là. On en fait un certain nombre par an, six par an et l'agglomération nous soutient au niveau financier. C'est très difficile à faire admettre aux automobilistes. On trouve toujours des voitures garées... Une sensibilisation auprès des chauffeurs doit être prévue : ils qui ne se garent pas toujours sur les quais à hauteur.

On a encore des empêcheurs de tourner en rond qui sont nous-mêmes, les simples citoyens en voiture et on empêche les bus de se garer au bon endroit. J'en passe d'autres, c'est souvent... On nous complique la vie, c'est le simple citoyen qui complique la vie de tout le monde.

- Je voulais dire, par rapport au transport, il y a plusieurs choses, déjà le matériel roulant doit être accessible. On parlait des bus ou des trains, il y a aussi les quais et les arrêts de bus. Mais il y a aussi la coordination entre les services. A Nevers, je ne sais pas comment ça se passe. Mais chaque collectivité a une compétence et s'arrête à celle-ci. On ne peut pas aller au delà... On tourne à l'intérieur des compétences, mais on ne peut pas aller à l'extérieur. Il y a un problème de coordination qui n'est souvent pas mis en place.

- Toujours pour les transports, je vais tester avec la salle pour savoir si ce que nous faisons pour aider les personnes en situation de handicap pour les activités sportives, si ce qu'on fait est bien ou pas. Dans chaque région, on dispose d'enveloppes chaque année pour favoriser le développement des activités physiques, sportives, si possible dans un club, pour bénéficier des activités. France entière toujours, on a une politique nationale concernant l'activité sportive pour différents types de populations, dont les personnes en situation de handicap, et dont les jeunes femmes avec une culture qui les éloignent de la culture sportive. Ce sont des quotas budgétaires qui cherchent à compenser la difficulté d'accès aux activités sportives. Pour les personnes handicapées, nous avons des accords, des pratiques, et nous favorisons beaucoup, nous essayons en tout cas, en écoutant les associations, et on finance des véhicules adaptés en assez grand nombre. Ce ne sont pas des gros véhicules. On ne peut pas faire la publicité pour les marques, mais ce sont des « Trafic » adaptés. Il y a de la souplesse pour que les personnes en situation de handicap puissent aller en dehors des horaires ordinaires, pour participer à des activités sportives. Est-ce que c'est bien articulé sur les territoires, je ne sais pas. Mais les associations m'ont dit que c'était absolument nécessaire, que c'était un outil adapté. Voilà ce qu'on fait pour le sport, ça représente des chiffres conséquents.

- Et pour les transports ?

- C'était le transport.

- Je voulais répondre en disant : c'est nécessaire, mais pas suffisant. Pour l'inclusion, les transports adaptés, oui, mais il faut que les personnes en situation de handicap soient informées... Le tramway, c'est tout à fait un exemple de transport adapté, pas seulement aux personnes en situation de handicap, mais aux personnes âgées, etc. Il faut rechercher quels sont les moyens que pourrait prendre le droit commun pour toutes les situations... Enfin pas pour toutes, mais l'objectif est de prendre l'ensemble des transports. Et c'est parler d'intermodalité, c'est ça et d'avoir une autorité qui puisse gérer les conflits. Dans l'exemple de tout à l'heure, on venait d'Auxerre à Dijon, on aboutit au Tramway, mais si on aboutissait à la banlieue, il y aurait d'autres problèmes.

- Pour compléter, au Conseil Général, on a 70% des véhicules qui sont accessibles, et on a un objectif de 100%. On dit Dijon, mais c'est beaucoup plus facile. Mais quand on est dans des situations à la campagne comme chez nous, pour faire des quais accessibles, quand on a une fréquentation d'une ou deux personnes par jour sur les lignes régulières, il y a une problématique financière.

- On parlait du train, de l'intermodalité, il y a eu des efforts de faits pour rendre les gares accessibles. Il y a l'exemple d'une gare rénovée et le manque d'articulation entre les deux puissances organisatrices, Réseau Ferré de France et SNCF, et la gare est accessible mais pas les trains. C'est un vrai problème sur lequel on doit se pencher pour faire en sorte que cette coordination se fasse avant même les travaux. On a une gare magnifique, mais il n'y a pas d'ascenseur. Il faut refaire des études pour que les personnes puissent accéder aux quais. C'est utile aux décideurs d'être conscients de ces problèmes, mais bien en amont, et il y a des zones centrales sur lesquelles il faut mettre le focus.

- Si vous me permettez, je voudrais reprendre les choses sur l'inclusion même, et je réponds ensuite. Je suis élu d'une petite ville de 10 000 habitants. Quand nous sommes arrivés aux affaires, on a souhaité reprendre cette question de l'inclusion en la distillant sur l'ensemble des questions de la ville. Chacun a à penser sa feuille de route avec cette question-là. On a voulu le faire en concertation. En 2008, il y a eu la commission, certains sont là aujourd'hui. Ce qui a amené à ce que la ville signe la charte ville-handicap qui nous a permis de nous affirmer et de nous donner les moyens pour essayer les réponses à ces problèmes dans

tous les domaines : la vie sociale, la vie culturelle, l'emploi, la formation, etc.

Je ne vais pas m'étendre là-dessus, on a mis en place notre plan d'accessibilité de la voirie, la Pave en 2010. Je pourrais vous parler de l'amélioration de l'habitat. J'augmente le budget de 20% chaque année, pour aider nos citoyens qui ne sont plus dans la capacité de rester dans leur domicile tel qu'il est, c'est transformer une baignoire en douche, mettre des rampes d'accès.

Je suis par ailleurs adjoint au maire aux finances, à la culture et à l'emploi. Qu'a-t-on comme leviers pour agir sur l'emploi ? On était à 0,8% de personnes en situation de handicap, maintenant, c'est 8%.

On ne peut pas embaucher autant qu'on le voudrait, je me suis dit qu'il fallait agir, notamment par les marchés publics. Il n'y a plus un seul marché public qui sorte sans que nous ayons intégré une clause 15, ou 14, qui permet des heures d'insertion pour les personnes en situation de handicap, ou les articles 30, 53, pour mesurer la performance de l'entreprise. On essaie de le faire sur tous les champs, sur l'emploi. Sur la culture, j'ai entendu des choses très intéressantes tout à l'heure. Sur le transport, nous avons mis en place dès 2008 un système de navettes urbaines qui n'existait pas, on a fait en sorte que le bus soit accessible à tout le monde. On a dessiné, toujours avec cette commission de concertation, 8 cheminements. On était assez peu conscients des problèmes à l'époque, on est sur un piton rocheux, c'est un peu compliqué. On a dessiné huit cheminements pour aller aux points essentiels de la ville pour tout le monde. C'est ce qu'on a inscrit dans les budgets, un cheminement par an. L'inclusion de tous les citoyens dans la vie sociale, ça passe par les transports, par la culture, le sport et l'emploi. C'est dans tous les plans politiques de la ville qu'on a mis un focus sur l'inclusion de tous.

Animateur

- Merci beaucoup. J'aimerais remonter un peu en arrière, une question de la salle : une société inclusive se résume-t-elle à une société formée au handicap ?

- Vous savez, votre question est un peu embarrassante, car je n'avais pas prévu de prendre la parole, et la formation n'est pas la tasse de thé du Conseil Général. Je voudrais me permettre d'aller très haut pour d'abord dire qu'en tant que conseiller général, je voudrais d'abord remercier votre association qui est à notre commission par sa forte implication. C'est une commission qui se réunit, et durant laquelle nous

analysons les situations particulières. Il y a 50 000 dossiers de ressortissants du handicap. Sur 330 000 habitants dans l'Yonne, on voit la proportion. C'est sur la reconnaissance de travailleurs handicapés, par exemple. Comme l'a dit notre collègue de la Côte-d'Or tout à l'heure, un quart de notre budget est pour le handicap.

Ça consacre 60%, presque 60% du total du budget du conseil général. Je voudrais aller encore plus haut. Le 14 juillet 2002, il y a dix ans, un nouveau président de la République, renouvelé dans son mandat est attendu pour une conférence de presse. Tout le monde l'attend sur le terrain économique, on attendait qu'il parle de l'emploi, ce qu'il allait faire pour diminuer le chômage, qui était déjà un terrain lancinant qui nous préoccupait à l'époque. Et voilà qu'il nous dit : mon programme, j'ai la sécurité, et on voit ce qui est advenu, la lutte contre le cancer et puis le handicap. C'est ça qu'il a dit. Et rappelons-nous que nous venons de loin. Quand j'ai vu tout ce que vous demandiez, évidemment, vous avez raison, et heureusement que vous êtes là. Mais souvenons-nous d'où nous venons. Le handicap est quelque chose de très important, et ça prend du temps, que ce soit la formation, les transports, les moyens à votre disposition. Il y a eu beaucoup de choses de faites, il y en a encore bien sûr à faire. Une autre chose : vous savez, il y a quelqu'un qui a dit tout à l'heure qu'on ne parle que de choses que l'on connaît. Le handicap, pour moi, j'ai une nièce qui est née morte, car elle vient d'écrire un livre qui dit : je suis née morte. Elle vit à Tahiti. Et elle raconte ce qu'elle vit, elle ne peut pas bouger, elle travaille sur l'ordinateur avec une pointe, elle tape magnifiquement. Lisez-le car c'est très réconfortant. Elle raconte ce qu'elle vit de l'intérieur, à tous points de vue, et ça me donne souvent du courage. Quand je lis ce livre, qui vient de sortir en métropole, je peux vous le recommander. Lisez-le, 13 euros, ça ne vous coûtera pas bien cher. Ça vous montre ce que nous avons fait. A Tahiti, c'est différent. On voit le chemin fait en métropole. Le Conseil Général, le handicap, c'est quelque chose qui nous concerne bien sûr, d'abord au niveau de la MDPH de notre département, dirigée par Anne-Laure Mozère.

La deuxième chose, c'est que, dans l'Yonne, on continue à accompagner financièrement, avec bien sûr des moyens plus limités, les communes dans leurs investissements, et notamment à aider les communes dans leur projet d'accessibilité. Nous continuons à délivrer des subventions aux communes qui rendent leurs locaux accessibles. Ce n'est pas dans tous les départements comme ceci. C'est important de le souligner. Nous avons une action en la matière. L'important, c'est vous. Et vous êtes des

acteurs très importants pour nous pousser, nous tirer et je vous en remercie vivement.

Animateur

- Cette table ronde va bientôt prendre fin. Quelqu'un veut-il rajouter quelque chose sur les sujets abordés ici aujourd'hui ?

- On a parlé à la fois de l'insertion, des personnes qui étaient en situation de pauvreté, quand on parle d'inclusion, on peut parler de tous ces champs de la société pour lesquels c'est important d'avoir une politique globale. C'est à la société de se bouger pour accueillir des personnes qui ont des besoins particuliers. Ce n'est pas ici le lieu de dire : dans mon département se fait ceci ou cela, mais je pense qu'il y a un secteur qui me semble important, qui a fait bouger les lignes, la transformation du RMI en RSA qui a fait que les départements se sont plus tournés vers l'insertion sociale que vers l'insertion professionnelle, et qui nous a permis de travailler avec les agents de santé, avec l'ARS,. Nous avons souhaité mettre en place sur chaque territoire d'action sociale des agents de santé. Pourquoi ? Ce n'est pas uniquement par rapport aux personnes en situation d'exclusion sociale, mais pour accompagner des personnes en situation de maladie, d'évolution vers le handicap, pour leur permettre de prendre conscience de leurs difficultés. On parlait de déni de difficulté, ce matin ou tout à l'heure. C'est très important de pouvoir accompagner les personnes pour pouvoir accéder à leurs droits, aux soins, aux démarches administratives pour qu'elles aillent au bout. Le terme handicap pose un vrai problème d'inacceptation de cette étiquette. L'inclusion, c'est permettre d'accéder à cette possibilité de retrouver une autonomie. Nos agents sont là dans ce cadre aussi pour les personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent accéder à leurs droits et pour aller jusqu'au bout. Beaucoup de personnes ne font pas valoir leurs droits car ils sont isolés. C'est une politique d'inclusion qui va au-delà.

Il y a autre chose qu'on va peut-être aborder sur la scolarisation. On peut en dire un mot ?

Il me semble important de reparler d'un certain nombre de choses qui se sont passées, la disparition des RASED, qui étaient des enseignants spécialisés pour accompagner les enfants en difficulté. Cette disparition a fait basculer la difficulté scolaire vers une externalisation. La détection des enfants avec des difficultés a entraîné une prise en charge au titre du handicap, avec tous les effets pervers que ça peut avoir sur la catégorisation, peut-être, des enfants dans un processus qui ancre le handicap autour de l'enfant, et une difficulté du monde scolaire de

reprendre sa place pour permettre aux enfants de pouvoir évoluer à leur rythme, avec leur hétérogénéité. Ils ne sont pas tous pareils et c'est aux enseignants de faire varier leur pédagogie.

Il me semble important que tous ces secteurs et que ce travail puisse se faire en complémentarité pour avoir une vision globale de l'enfant, sans pour autant attribuer le terme de situation de handicap, enfin de handicap avéré auprès de chaque enfant, qui peut poser des problèmes vis-à-vis des camarades, vis-à-vis de sa situation. Quand on parle d'inclusion, je voudrais que cette question du partage et de la complémentarité, on y soit très attentifs. Nous, on essaie de travailler vraiment en harmonie, il y a une grosse évolution qui s'est faite, et la MDPH, à travers les équipes de suivi de scolarisation, à travers les programmes personnalisés de scolarisation. La formation des enseignants de base, que ce soit les enseignants en collège, au primaire. Par rapport aux situations de handicaps, tout ça doit être pris en compte dans la formation continue.

Animateur

- Merci Mme Marzio.

- Un point sur le cinéma, à Dijon, avec les films. Je voulais saluer, à Nevers, on vient d'ouvrir un nouveau cinéma adapté, accessible à tous les handicaps. Pour la ville de Nevers, c'était une grande innovation. C'est le domaine privé, et je voulais saluer aussi l'initiative de cet exploitant qui fournit des casques d'audiodescription.

Il s'engage à en mettre le maximum, de mettre des films avec audiodescription, dès qu'il en a. Comme il est équipé, il peut en mettre, ça ne gêne pas le voisin. C'est très bien. Et puis, par ailleurs, la ville de Nevers a accompagné de projet de nouveau cinéma dans une rue qui vient d'être entièrement rénovée, et nous avons accompagné le parvis devant le cinéma avec toutes les associations, en leur demandant leur avis pour aménager ce parvis pour pouvoir aller au cinéma en tenant compte des difficultés qu'ils ont. Une commune peut aussi participer à des actions avec le secteur privé. On peut très bien s'engager dans cette démarche. Notre députée qui est nommée aujourd'hui Présidente du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées, la commission communale a été créée par elle. Nous travaillons au quotidien avec les personnes. Une commune ne peut pas travailler toute seule.

Animateur

- Merci. Et merci à chacune et chacun d'avoir participé à notre table ronde.

Je vais vous inviter à rejoindre la salle pour accueillir le comité de pilotage régional de ces 1ers Etats régionaux de l'inclusion et pour la conclusion de cette journée.

Conclusion

Martine Maudonnet – Sabrina Dolidzé

- Bonjour, au nom du comité de pilotage de ces Etats régionaux, nous voulons remercier les différents partenaires, les intervenants, les associations, les usagers, les élus, les partenaires financiers, la Mairie de Dijon qui nous a apporté cette salle et le soutien financier, ainsi que la préfecture, la CPAM, et merci aux bénévoles et autres salariés. Nous allons tenter de retenir les grandes lignes de cette journée. L'inclusion, Michel Chauvière nous a expliqué comment on pouvait inclure tout le monde. Cela nécessite une politique sociétale, c'est-à-dire des choix arbitrés. Elle nécessite également des droits mais aussi l'effectivité de ces droits. Dans son intervention sur la reconnaissance, Pierre Ancet aborde le regard sur le handicap, qui inclut ou exclut, qui impacte l'estime de soi, qui offre la possibilité de reconnaître l'autre, socialement, dans son identité, au-delà du corps, au-delà du handicap, le regard qui permet d'exister. Qu'on l'on soit jeune ou moins jeune, la vie sociale nous concerne tous, quels que soient les domaines. Nous aurions pu parler de l'emploi, du logement, sans oublier les moyens pour favoriser la mobilité pour accéder à cette fameuse vie sociale.

- C'est parce que nous sommes tous concernés, pour créer un nouveau contrat social, de nouvelles règles de vivre ensemble. Cela concerne les personnes elles-mêmes, les acteurs politiques, les acteurs économiques, les associations. C'est ce que nous avons tenté de faire aujourd'hui en rassemblant différents acteurs à la table ronde. Ce nouveau regard, nous voulons le construire dès aujourd'hui avec vous pour bénéficier vraiment d'une vie sociale.

- C'est le démarrage d'une construction collective, d'une construction de la société pour avoir accès à cette vie sociale. Nous voulions parler de cette vie sociale, et on pourra affiner plus tard. Il est possible que nous puissions être amenés à développer un thème plus qu'un autre. Nous sommes prêts à définir des objectifs de travail, et nous sommes par

ailleurs à l'écoute des propositions qui pourront être faites par nos partenaires. Il y a des expériences qui ont été citées aujourd'hui. Nous n'avons que peu d'engagements qui ont été amenés comme des éléments de travail et de perspectives d'avenir, mais nous ne désespérons pas que, dans la prochaine année, nous pourrions avoir des orientations de travail bien définies. On retient la formation des personnels des MDPH, et ça peut être une proposition pour les autres MDPH. Nous avons noté, mais c'est plus une responsabilité et une obligation réglementaire qu'un engagement, que les véhicules, au niveau des transports d'un Conseil Général, puissent être 100% accessibles d'ici 2015. Nous poursuivons donc ce travail.

- Pour terminer, nous voulons que cette reconnaissance d'exister soit octroyée à tous. Une société qui n'offre pas de reconnaissance, qui rend certains êtres invisibles, n'a-t-elle pas perdu de vue sa responsabilité de prendre soin des plus fragiles ?

- La parole au président pour conclure.

Jean Marie Barbier

- Pour dire un mot pour toutes les personnes qui ont participé, lors des comités de pilotage, dans l'accueil de cette salle, vous méritez tous les applaudissements, car sans bénévoles, il n'y a pas d'associations. Moi, je vis cette journée comme étant un appel à travailler toujours plus ensemble, comme je l'ai dit ce matin, nos associations sont riches de savoir-faire, de convictions, s'il faut aller prendre cette place dans la société, nous avons aussi notre part de responsabilité. Je suis rassuré sur le fait qu'en Bourgogne, c'est exactement ce qu'il va se passer. Merci à tous.

- Et bon retour !